

14337596

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/09/2026
Retour Préfecture : 30/09/2026



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 25 juin 2026

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 25 juin 2026

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Désignation du secrétaire de séance.	6
3 - Communications du Président. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif aux musées de France d'Amiens Métropole. Exercices 2019 et suivants.	6
4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 28 mai 2026. Adoption.	7
5 - Décisions du Président. Compte rendu.....	7
6 - Détermination du nombre de vice-présidents.	8
7 - Election du 15^e vice-président.....	8
9 - Compte Administratif. Exercice 2025. Election du Président de séance.....	9
8 - Décision Modificative n° 1. Exercice 2026.....	9
10 - Compte de Gestion. Exercice 2025.....	15
11 - Compte Administratif. Exercice 2025.	15
12 - Compte Administratif. Exercice 2025. Affectation des résultats.....	16
13 - Zénith d'Amiens Métropole. Candidature à la présidence de la Société d'Economie Mixte.	18
14 - La Lune des Pirates. Désignation d'un représentant.	18
15 - Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois. Désignation de représentants.....	19
16 - Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat. Désignation de représentants. Modification.....	19
~~17 - Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Commissions d'études. Désignation de représentants.....~~	~~19~~
18 - Université de Picardie Jules Verne. Commission de la recherche. Désignation de représentants.....	19
19 - Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France. Désignation de représentants.....	20
20 - Débat Pacte de Gouvernance. Modalités de consultation du Conseil de Développement. Association de la population à la conception et à l'élaboration des politiques de l'EPCI.	20
21 - Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois. Participation d'Amiens Métropole. Année 2026. Convention.	22
22 - Union des Groupements d'Achats Publics. UGAP. Partenariat. Période 2026/2030. Convention.	23
23 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subventions. Convention-type.....	23
24 - Amiens. Indemnisation de la SARL Les Agapes suite aux travaux espaces publics. Protocole Transactionnel.	24
25 - Amiens. Régularisation de l'occupation de locaux par la SAS Assurone Group. Immeuble Terralia. Protocole transactionnel.	24
26 - Association KatalyZe. Projet La BouKle. Subvention. Convention.	25

27 - Contrat de Ville. Programmation de subventions. 1^{ère} répartition. Année 2026. Conventions-types.	25
28 - Actions internationales. Subventions de fonctionnement aux associations. Année 2026.....	26
29 - Amiens. Ecopolis 2. Ateliers n° 5 et n° 8. Les Restaurants du Cœur de la Somme. Convention d'occupation précaire.....	28
30 - Amiens. Agents affectés dans le périmètre du Square Friant. Renouvellement de la convention d'alimentation entre le cercle mixte de Gendarmerie d'Amiens et Amiens Métropole.	28
31 - Boves. Partenariat et mise à disposition d'un agent auprès du Centre d'Archéologie et d'Histoire Médiévale des Etablissements Religieux (CAHMER). Conventions.....	29
32 - Mise en œuvre d'une gratuité des réseaux Ametis et TAAM pour les usagers de moins de 26 ans résidant dans Amiens METROPOLE.....	29
33 - SNCF Voyageurs. Transport scolaire sur le réseau TER des scolaires du Ressort Territorial. Année scolaire 2026/2027. Convention.....	45
34 - Amiens. Transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagements cyclables sur l'axe Boulevard Faidherbe et Boulevard du Port. Avenant n° 1.....	46
35 - Création d'une communauté Pass Pass Covoiturage. Convention.	46
36 - Renouvellement du dispositif coupons sport. Saisons sportives. Période 2026/2029. Convention-type.	46
37- Unification et mise à jour du règlement intérieur des équipements sportifs d'Amiens Métropole.	47
38 - Maison Sport Santé d'Amiens Métropole. Renouvellement de l'aide financière aux usagers. Période 2026/2029. Convention-type.	48
39 - Maison Sport Santé d'Amiens Métropole. Prise en charge des bénéficiaires. Période 2026/2029. Convention-type.	48
40 - Coliseum. Intégration du Pass Tourisme. Création d'un tarif.	49
41 - Contrat de ville. Expérimentation d'une action de médiation de rue en quartier prioritaire de la ville. Convention.	49
42 - Amiens. Concertation citoyenne relative au devenir du quartier d'Etouvie....	50
43 - Camon. Renforcement en eau potable du Pôle Jules Verne. Création d'une servitude d'eau potable. Délibération modificative.	50
44 - Société HM Amiens Cathédrale. Régularisation consommation d'eau. Protocole d'accord transactionnel.....	51
45 - Effectifs et représentativité du Comité Social Territorial.....	52
46 - Office de Tourisme et des Congrès. Taxe de séjour. Actualisation des tarifs. Année 2027.....	52
47 - Office de Tourisme et des Congrès. Comité National des Œuvres Sociales. CNAS. Dispositif Offre Locale. Convention.....	53
48 - Office de Tourisme et des Congrès. Manifestation de promotion de la gastronomie 2026. Programme prévisionnel.	53
49 - Office du Tourisme et des Congrès. On a marché sur la bulle. Rendez-vous de la Bande Dessinée. Subvention. Année 2026. Convention.	54
50 - Office de Tourisme et des Congrès. Soutien à l'activité touristique du Club Nautique de Rivery. Subvention d'investissement. Année 2026. Convention.	54

51 - Association En Savoir Plus. Association des Jardins Familiaux Saint-Pierre Rivery. Subventions. Année 2026.	54
52 - Agence France Locale. Délibération annuelle de garantie. Année 2026.	55
53 - Budget Annexe Transport. Versement Mobilité. Complément à la liste des établissements d'associations et de fondations exonérés.....	55
54 - Conservatoire à Rayonnement Régional. Droits d'inscription pour l'année scolaire 2026/2027.	56
55 - Le Trait d'Union Longueau/Glisy. Actualisation des tarifs pour la saison 2026/2027.....	56
56 - Musées. France Travail. L'art d'accéder à l'emploi. Convention de partenariat.	56
57 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Mission artothèque et actions culturelles. Conventions.....	56
58 - Aides exceptionnelles pour des associations artistiques et culturelles. Année 2026. Avenant.	57
59 - Partenariat entre l'ESAD et Amiens Métropole. Période 2025/2028. Convention pluriannuelle.	58
60 - Un pont, Une œuvre. Partenariat avec le Département de la Somme et l'ESAD. Convention.....	58
61 - Autorisation donnée à déposer un permis de construire. Association Mic Mac. Convention.....	59
62 - Amélioration de l'habitat privé. Union Territoriale SOLIHA Hauts-de-France. Convention pour la gestion de la Caisse de Préfinancement pour la Rénovation des Logements. Avenant n° 2.....	59

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Frédéric FAUVET, à l'exception du point n°11 relatif à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2025, lequel a été présidé par Madame Anne PINON, en vertu de l'élection intervenue au point n°9.

Membres présents : M. FAUVET, Mme PINON, MM. DEFFONTAINES, SAVREUX, ACCART, BOCQUILLON, Mme NOUAOUR, MM. LHERMITTE, CAPRON, MAQUET, BULANT, GIGNON, Mmes BOYARD, BRARE, RIPOLL, M. BRAGUE, Mmes ERCAN, MATBOUA, M. BODOULÉ-SOSSO, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme CHAUVIN, M. CHOQUET, Mme VANACKER, MM. BEUVAIN, ESTER, Mme SERMADIRAS, M. BLANCHARD, Mme DELÉPINE, MM. GENTE, LALAN, Mme LUCZAK, M. CARPENTIER, Mme BRAY, Mme LE CARLIER DE VESLUD, M. CARDOT, M. TOURAIS, Mme ALEXANDRE, MM. de CLERCK, de JENLIS, Mme DELÉTRÉ, M. BIENAIMÉ, MM. LORIC, TOUMI, Mme DÈCLE, M. VILLALPANDO, Mme BELLINA, M. CLÉRENTIN, Mme LEPLAT, MM. BURY, DEHOSTINGUE, Mme NOISELIET, MM. TAUFOUR, DUPIRE, Mme MISSIAEN, MM. FORESTIER, DÉMARET, PENAUD, BARDET, HESDIN, OURDOUILLÉ, Mmes COTTINET-DABONNEVILLE, SOIRANT, MM. VINDEVOGEL, PARDOUX, SANGLARD, Mme LEANDRI, LEGAY, MM. EVRARD, BLANC, LUSSON, Mme GUENARD, Mme RAMBOUR, MM. VILMONT, DARRAGON, BUSON, Mmes PINCHON JUE, DUFOUR, ROSE-TÊTU, MM. LABTANI, CAUSSIN, Mme LEFEBVRE, Mme ANNEBICQUE siège pour la commune de Saint-Vaast-en-Chaussée.

Membres empêchés : Mmes RUIN, TEKAYA (pouvoir à M. GIGNON), DELATTRE (pouvoir à Mme ALEXANDRE), VOZARI (pouvoir à Mme MATBOUA), BOCHÉ (pouvoir à M. TAUFOUR, BAILLON (pouvoir à M. GENTE), MM. MULLOT (pouvoir à M. ACCART), DESPERELLE (pouvoir à M. PARDOUX), DEREUMAUX (pouvoir à Mme BRARE), DIBOUNDJE (pouvoir à M. ESTER), MANY (pouvoir à M. PENAUD), TONNELIER (pouvoir à M. BODOULÉ-SOSSO), ABET (pouvoir à M. VINDEVOGEL) se sont excusés.

Mouvements : M. LORIC est arrivé à 18h09 (point n° 3), Mme DESBUREAUX (pouvoir de M. CARDOT) est arrivée à 18h10 (point n° 3), M. LUSSON est arrivé à 18h12 (point n° 3), M. CARDOT (pouvoir à Mme DESBUREAUX est arrivé à 19h49 (point n° 24), Mme BRAY (pouvoir à M. LALAN réceptionné à 18h40 au point n° 8) est arrivée à 20h05 (point n° 32). M. VILMONT a quitté la séance à 21h46 (point n° 37), M. PENAUD (pouvoir de M. MANY) a quitté la séance à 21h50 (point n° 39), M. BLANC a quitté la séance à 21h56 (point n° 40), M. CARPENTIER (pouvoir à M. CHOQUET) a quitté la séance à 22h06 (point n° 45), M. DUFOUR a quitté la séance à 22h17 (point n° 53).
Le point n° 9 a été voté avant le point n° 8.

La séance a été ouverte à 18 h 06 et a été levée à 22 h 34.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. FAUVET : Je vous souhaite la bienvenue. Je remercie les agents qui ont préparé cette réunion dans des conditions difficiles. La présence de ventilateurs et climatiseurs portables nous permettra peut-être d'aller jusqu'au bout de cette soirée. Des carafes d'eau sont à votre disposition dans la salle voisine. Je vous rappelle que notre séance est retransmise sur internet.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Mme Martine TEKAYA	donne pouvoir à	M. Maxime GIGNON
M. Sylvain MULLOT	donne pouvoir à	M. Laurent ACCART
M. Daniel ABET	donne pouvoir à	M. Laurent VINDEVOGEL
M. Michel DESPERELLE	donne pouvoir à	M. Jean-Pierre PARDOUX
Mme Hélène DELATTRE	donne pouvoir à	Mme Laurence ALEXANDRE
M. Anne-Sophie VOZARI	donne pouvoir à	Mme Hayat MATBOUA
M. Alain DEREUMAUX	donne pouvoir à	Mme Marylène BRARE
Mme Audrey BOCHÉ	donne pouvoir à	M. Hubert TAUFOR
Mme Sylvie BAILLON	donne pouvoir à	M. Gautier GENTE
M. Stéphane DIBOUNDJE	donne pouvoir à	M. Jean-Claude ESTER
M. Jérôme MANY	donne pouvoir à	M. Guy PENAUD
M. Pascal TONNELIER	donne pouvoir à	M. Félix BODOULÉ-SOSSO
M. Nicolas CARDOT	dans l'attente de son arrivée donne pouvoir à	Mme Zoé DESBUREAUX

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. FAUVET : Je vous propose de désigner, si elle en est d'accord, Océane SERMADIRAS, en qualité de secrétaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF AUX MUSEES DE FRANCE D'AMIENS METROPOLE. EXERCICES 2019 ET SUIVANTS.

M. FAUVET : Le rapport vous a été transmis dans son intégralité. Un débat a déjà eu lieu en commission. Appelle-t-il des remarques particulières ?

M. SAVREUX : Je me réjouis de ce rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France qui démontre que nous avons eu raison d'investir dans la rénovation, dans l'agrandissement du Musée de Picardie puisqu'aujourd'hui, c'est un véritable succès. Plus de 100.000 visiteurs par an, alors que lorsque nous l'avons fermé pour les travaux, nous étions autour de 30 000 visiteurs. Nous avons aujourd'hui un musée qui bénéficie d'une visibilité nationale forte, notamment grâce à des partenariats prestigieux comme le Château de Versailles, le musée du Louvre, ou encore la Bibliothèque Nationale de France, et nous avons une politique très active de la part des équipes pour aller chercher de nouveaux publics, évidemment le jeune public avec l'éducation artistique et culturelle, sachant que 12 000 scolaires sont accueillis chaque année au musée, mais aussi les étudiants et d'autres publics empêchés. Ce rapport souligne des points positifs, notamment la politique tarifaire très

accessible du musée, des recettes en progression. Il salue aussi la campagne de mécénat participatif qui a permis de faire revenir un chef-d'œuvre à Amiens, la broderie des Ursulines, avec un montant de 150 000 € grâce à la générosité des Amiénois et des entreprises, une fréquentation en hausse, des compétences en interne reconnues. Il faut savoir que nous avons des ateliers de menuiserie et de peinture en interne, qui nous permettent de ne pas recourir à des prestataires extérieurs et de faire des économies conséquentes. Et puis un musée en sécurité. Nous avons tous en tête les images dramatiques du musée du Louvre, et je peux vous dire aujourd'hui que nous n'avons pas lésiné sur la sécurité et que nous avons profité des travaux de 2019 pour mettre le musée en sécurité.

Quelques points restent à améliorer, notamment sur le coût de fonctionnement avec la nécessité de faire progresser les recettes. Je pense que le musée y travaillera dans les années à venir, avec un meilleur agencement de la boutique, une hausse des privatisations, mais aussi l'aménagement d'un espace de restauration, et une stratégie muséale à mieux définir, que ce soit pour les trois musées, pour le musée de Picardie, pour l'Hôtel de Berny, ou encore le muséum d'Histoire naturelle. Ce mandat sera, je l'espère, l'occasion de trancher sur l'avenir de ces deux musées.

M. FAUVET : Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Je poursuis les communications. Je vous informe d'ores et déjà que le point 17 de l'ordre du jour relatif à la désignation pour les commissions d'études du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois est retiré de l'ordre du jour et vous sera proposé au conseil de la rentrée. Madame ERCAN.

MME ERCAN : Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois dispose de 7 commissions d'études sur des sujets divers tels que les mobilités, le développement économique, le tourisme, et ces commissions d'études sont ouvertes à la fois aux élus de l'agglomération, membres du Pôle Métropolitain, mais aussi aux autres élus qui ne seraient pas membres du Pôle Métropolitain, comme par exemple la Commission PCAET, qui est l'une des deux compétences obligatoires du Pôle Métropolitain. Monsieur CAPRON, s'il le souhaite, en tant que Vice-président PCAET, pourra siéger dans cette commission.

M. FAUVET : Merci de ces précieuses informations. Je vous informe également que la prochaine séance de notre Conseil est prévue le jeudi 24 septembre à 18h.

Je vous informe enfin n'avoir reçu aucun vœu ni question orale pour cette séance. J'ai reçu l'annonce d'un nouveau groupe politique intitulé "Ecologie et Solidarité pour Amiens et la Métropole" composé des élus métropolitains suivants : Sylvie BAILLON, Logan BRAGUE, Vanessa CHAUVIN, Gautier GENTE.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 28 MAI 2026. ADOPTION.

M. FAUVET : Y a-t-il des remarques ou des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE RENDU.

M. FAUVET : Conformément à la délibération en date du 7 avril 2026 m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 27 mai et le 17 juin 2026. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ?

DONT ACTE

6 - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.

M. FAUVET : Lors du conseil d'installation du Conseil communautaire en date du 7 avril 2026, la création de 14 postes de vice-présidents a été approuvée par l'assemblée délibérante et les élus ont procédé aux élections relatives au pourvoi de chacun des sièges.

L'article L.5211-10 du CGCT dispose que le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans excéder 15 vice-présidents.

Je vous propose ce soir d'ajouter un quinzième poste de vice-président.

ADOpte

Observations :

Mme BELLINA, M. CLÉRENTIN, Mme LEPLAT et M. EVRARD ont voté contre.

7 - ELECTION DU 15^E VICE-PRESIDENT.

M. FAUVET : Je vous rappelle qu'il s'agit d'un vote à bulletin secret uninominal à la majorité absolue et que si à l'issue de deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Des bulletins ont été déposés sur vos pupitres, en double exemplaire pour ceux qui ont un pouvoir, Madame LEPLAT accepte-t-elle d'être assesseur du bureau de vote ? Je vous remercie. Qui serait volontaire pour accompagner Madame LEPLAT ? Monsieur de CLERCK est volontaire.

Je vous propose la candidature de Félix BODOULÉ-SOSSO, le Conseiller chargé des finances. Il s'agissait pour nous de conforter et de légitimer la place du travail sur nos trajectoires budgétaire et financière. Y a-t-il d'autres candidats. Je donne la parole à Madame BELLINA.

MME BELLINA : Mes chers collègues, cette délibération vise à vous permettre de désigner Félix BODOULÉ-SOSSO comme vice-président délégué aux finances. Permettez-moi d'abord de dire clairement que Monsieur BODOULÉ-SOSSO fait un travail sérieux, rigoureux depuis son élection. Nous le reconnaissons sans ambiguïté, et apprécions son état d'esprit constructif et bienveillant. Mais nous ne voterons pas pour cette délibération, non pas contre l'homme, mais par nécessité de faire des économies dans nos finances publiques. Créer une vice-présidence supplémentaire, c'est créer une indemnité supplémentaire, environ 4 000 € à la charge de notre collectivité chaque mois, soit plus de 330 000 € sur la durée du mandat. Il y a deux mois, dans ce même hémicycle, notre assemblée a souverainement décidé de ne pas élire Félix BODOULÉ-SOSSO vice-président, il était en lice pour ce poste face à Louise BOYARD. Cette délibération revient sur cette décision. C'est un précédent que nous ne pouvons pas cautionner. Nous sommes convaincus que Félix BODOULÉ-SOSSO continuera à faire un excellent travail, à expliquer et défendre les choix budgétaires de votre majorité avec la même rigueur. Il peut le faire, il le fait déjà en tant que Conseiller métropolitain. Cela n'a pas besoin de coûter 330 000 € aux habitants de cette agglomération. C'est pour cela que le Groupe Amiens au Cœur a voté contre cette détermination.

M. BODOULÉ-SOSSO : Merci, Madame BELLINA pour vos propos. Cependant, je préférerais répondre sur le fond financier. Heureusement, je ne coûterai pas 330 000 € à la collectivité, je vous rassure. En réalité, l'enveloppe est fixe et le montant des indemnités de tous les autres CM délégués et VP est modulé en fonction du nombre, et il était déjà budgétisé pour 15 vice-présidents initialement, donc cela ne change pas le montant de l'enveloppe, étant donné qu'elle est déjà à son maximum. Ce sera un coût neutre pour la collectivité, et cela diminuera simplement au prorata l'indemnité des autres vice-présidents et des conseillers métropolitains délégués. Ce ne sera pas une charge supplémentaire pour la collectivité.

Depuis ces événements, j'ai eu l'occasion d'échanger avec un grand nombre d'entre vous en vos qualités de maire et de conseiller métropolitain afin de comprendre quelles sont vos attentes et vos préoccupations en matière de finances, et ces échanges m'ont confirmé une conviction assez simple, à savoir que la gestion financière de notre Métropole doit être un sujet de méthode et de rigueur et pas de clivage politique. Si vous me faites confiance, je m'engage à exercer cette responsabilité avec transparence vis-à-vis de chaque commune, quelle que soit sa sensibilité politique et avec le sérieux qu'attendent de nous nos concitoyens sur la gestion de l'argent public. J'aurai toujours en tête cet esprit constructif et, dans l'exercice de ces fonctions, l'intérêt général de la collectivité.

M. FAUVET : Merci Monsieur BODOULÉ-SOSSO. Je vous propose de passer au vote. Je vais procéder à l'appel nominal.

Monsieur BODOULÉ-SOSSO a obtenu 69 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est élu 15^e Vice-président d'Amiens Métropole.

Observations :

Mme BELLINA, M. CLÉRENTIN, Mme LEPLAT n'ont pas pris part au vote.

M. BODOULÉ-SOSSO : Merci beaucoup chers collègues pour votre confiance.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2025. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.

M. FAUVET : Je vous propose que Madame PINON, 1^{re} Vice-présidente, puisse présider le vote du point 11 puisque je me retirerai au moment du vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2026.

M. BODOULÉ-SOSSO : Sur cette Décision Modificative n° 1, qui est le premier acte budgétaire de cette nouvelle mandature, on peut noter que la gestion jusqu'ici plutôt rigoureuse nous permet de présenter une Décision Modificative. Vous allez le voir sur la section fonctionnement et investissement, qui fera l'objet de corrections plus techniques, avec deux grands types de réorientation : les ajustements techniques résultant du contexte national et international, et des ajustements parfois plus politiques pouvant être le fruit de premières mesures. Cette Décision Modificative est, bien évidemment, essentiellement centrée sur cette première option, c'est-à-dire des ajustements au fil de l'eau.

En recettes courantes par rapport au BP, nous sommes à 218 000 € en plus, ce qui est peu au vu du volume. Cela s'explique essentiellement par une bonne prévision des dotations de l'Etat qui n'ont pas énormément fluctué. Nous encaissons un peu moins de recettes, comme, par exemple, la taxe sur les surfaces commerciales qui, pour des raisons parfois obscures, est

beaucoup plus faible cette année de 500 000 €, mais des bonnes surprises sont venues masquer cela. Les prévisions étaient donc plutôt ajustées avec des recettes parfois en hausse sur certaines lignes, et d'autres que nous avons dû prévoir en corrections. Par exemple, une recette en investissement que nous avons inscrite sur la section de fonctionnement, qui concerne une cession de parts dans une coopérative HLM, et que nous retrouverons en investissement.

Les dépenses courantes sont en forte hausse par rapport aux prévisions initiales de 2026. C'est essentiellement lié à deux grands facteurs qui portent surtout sur la masse salariale. Le premier est l'augmentation du SMIC, sachant que la Métropole est contrainte par des coûts salariaux assez significatifs dans son budget, laquelle hausse du SMIC se répercute nécessairement sur nos équilibres. A cela s'ajoutent les coûts liés au carburant, l'augmentation des coûts de l'énergie qui avaient été prévus de moins grande ampleur au BP précédent. Et une décision un peu plus politique de subventions supplémentaires à la Lune des Pirates, par exemple, très beau projet qui va être inauguré en début d'année, et des subventions sur d'autres manifestations culturelles et artistiques.

Si on regarde le différentiel, on constate une dégradation de l'épargne de gestion de 1,4 million d'Euros, qui se répercute forcément sur la capacité d'investissement. Sur la section investissement, du fait de recettes supplémentaires sur l'investissement, la dégradation de l'épargne de gestion ne provoque pas d'augmentation de la dette. Nous avons quand même eu quelques mauvaises surprises, notamment sur la TVA qui va nous être due sur le foncier pour le projet de la BnF. Suite à une longue discussion avec l'administration fiscale, nous n'avons pas obtenu gain de cause, et la TVA sera bien due. Autre mesure importante, l'annulation des crédits initialement prévus pour le Skatepark sur la Métropole qui ont été transférés sur la Ville d'Amiens, qui a repris ce projet et en assumera donc l'investissement et le fonctionnement. Puis quelques ajustements à la marge qui nous ont permis d'éviter des dettes supplémentaires en revoyant les prévisions de travaux sur la PIIC et sur le Nautilus.

En termes d'ajustements au niveau des recettes d'investissement, le manque de recettes sur les cessions de parts dans la Coopérative HLM pour environ 600 000 €, et d'autres recettes, notamment sur le fonds de compensation de la TVA où nous avons eu une belle surprise. Malgré une dégradation du delta courant liée à une augmentation des dépenses de fonctionnement, nous n'avons donc pas contracté de dette supplémentaire grâce à des recettes d'investissement. Donc l'impact sur la dette est quasi-nul. Avez-vous des questions ?

M. FAUVET : Peut-être pouvons-nous compléter le propos par le regard sur le Budget vert.

M. BODOULÉ-SOSSO : Dans la prolongation du Compte Administratif, l'annexe Budget vert sera présentée par Monsieur BRAGUE.

M. FAUVET : Je vous propose de voter la DM. La présentation qui vous a été faite et les documents qui vous ont été remis appellent-ils des questions, des remarques ?

ADOpte

Observations :

Mme BELLINA, M. CLÉRENTIN, Mme LEPLAT ont voté contre.

MM. TOUMI, VILLALPANDO, Mme DÉCLE, M. de JENLIS, Mme BOYARD, MM. LHERMITTE, LORIC, Mme RIPOLL, M. BIENAIMÉ, se sont abstenus.

M. BODOULÉ-SOSSO : Concernant le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2025, le constat est celui d'une gestion plutôt rigoureuse dans un environnement assez contraint. L'autofinancement est plutôt préservé, la collectivité s'est bien désendettée, et les investissements se sont accélérés sur la dernière année malgré un taux de réalisation du plan pluriannuel d'investissement qui reste un peu en berne. Ces résultats sont contenus malgré les ponctions de l'Etat et des compressions de recettes imposées.

A noter que sur 42% des recettes, ce ne sont pas des ressources propres, mais des remboursements à la Ville d'Amiens, et au Budget Annexe liés à la mutualisation. Les recettes propres ne représentent donc que 60% du total, soit environ 157,5 millions d'Euros et elles ont peu évolué. Le cœur du problème, c'est le gel des dotations de l'Etat qui nous mettent dans une situation de dépendance structurelle aux transferts financiers de l'Etat, puisque cela représente 55% des recettes hors mutualisation. C'est un bloc sur lequel Amiens Métropole n'a quasiment aucune prise. L'Etat considère que les collectivités ont eu le temps d'ajuster leurs dépenses depuis la suppression des différentes taxes, taxe professionnelle, taxe d'habitation, sur les résidences principales et secondaires, et sur la CVAE. La taxe professionnelle, par exemple, a chuté de 21 millions d'Euros en 2023 à 18,6 millions en 2025, soit environ 2 millions par an en deux ans, et elle continuera probablement à baisser. Nous avons donc peu d'impact sur une bonne partie de nos recettes courantes malgré une fiscalité locale plutôt dynamique, mais dont le poids est insuffisant pour compenser. Pour exemple, la CFE, la contribution des entreprises progresse de 4,61% en 2025, ou l'IFER sur les entreprises de réseaux qui affiche également une progression de quasiment 6%. Mais ces deux ressources, bien que dynamiques, totalisent environ 23 millions d'Euros, soit 15% des ressources propres, et leur augmentation génère 1 million de recette supplémentaire, ce qui est très insuffisant au vu des baisses et des stagnations.

Pour les dépenses courantes, le même correctif est à faire concernant la mutualisation. Une bonne partie concerne donc des dépenses à la mutualisation et sont donc refacturées. En revanche, sur les dépenses pilotables, sur lesquelles nous avons une marge de manœuvre supplémentaire, nous avons pu obtenir un plan de sobriété énergétique qui a permis d'atténuer la hausse des dépenses liées à deux autres facteurs, à savoir, d'une part, la hausse de la CNRACL qui va continuer d'augmenter de 3% chaque année jusqu'en 2028 sans contrepartie du service rendu. D'autre part, le DILICO, le Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, qui est venu prélever en 2025 3,4 millions et qui va nous les reverser petit à petit partiellement, soit environ 10% qui ne seront jamais remboursés. Enfin, la masse salariale vient aussi augmenter ces dépenses.

Tout cela aboutit à un delta courant de 7 469 000 € après remboursement du capital de la dette. Cela constitue la ressource interne disponible pour financer nos investissements neufs en dehors de subventions et d'emprunts. La règle adoptée par l'ancien exécutif était de ne pas emprunter plus que l'amortissement annuel de la dette, règle assez précautionneuse.

L'excédent courant ne comprend pas le remboursement du capital de la dette et, déduit des annuités du capital de la dette, il donne ces 7 469 000 €, et fournit une bonne estimation des marges de manœuvre financières dont nous disposons à la Métropole. Pour mémoire, la capacité de désendettement s'élève à environ 6,6 années. C'est le nombre d'années qu'il faudra à notre collectivité pour se désendetter.

Concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement, la consommation des crédits a été plus importante ces deux dernières années, avec une accélération, mais cela reste en berne. Nombre de projets importants vont donc être reportés sur notre prochain PPI ou sur notre prochaine mandature, et ce sera à nous d'arbitrer des choix politiques à ce sujet. Si je dois

attirer votre attention sur un sujet, c'est bien celui-là, la construction de notre futur Plan Pluriannuel d'Investissement devra, bien entendu, se poser les bonnes questions sur l'orientation que nous souhaitons donner à Amiens Métropole et, de facto, à arbitrer des choix politiques pour permettre soit de financer de nouveaux investissements, soit ne pas reconduire certains projets ou revoir leur dimensionnement. C'est à votre appréciation, bien évidemment. A noter aussi un désendettement pendant cette mandature, une baisse de la dette, qui rouvre une marge de manœuvre supplémentaire, avec quand même des frais financiers importants constituant un facteur exogène qui pourrait limiter cette capacité à l'avenir, mais qui est quand même présent. A noter que nous avons un patrimoine globalement en croissance en valeur nette et bien subventionné par les dotations de l'Etat et par des subventions. Il ne nous coûte donc pas parfois si cher que cela sur l'excédent courant et sur notre épargne. Cela montre que nous sommes en capacité de nous doter de nouveaux équipements et d'une politique d'investissement ambitieuse sans dégrader les ratios financiers. Certaines enveloppes sont plus thématiques, comme les gros entretiens, la gestion patrimoniale, les travaux, et des enveloppes sont plus liées aux grands projets structurants, la PIIC par exemple.

Sur le budget Mobilités, une subvention qui a pris un peu de retard va arriver et donner une bouffée d'air d'environ 11 millions d'Euros en recettes à partir de cette année, ouvrant ainsi des possibilités pour l'investissement. Quelques commentaires sur le versement Mobilité. Un choix intéressant a été fait d'augmenter le versement Mobilité, qui était à 1,6% en 2017 et est aujourd'hui à 2%. Dans le précédent exercice, il a donc été décidé d'utiliser ce levier fiscal permettant d'augmenter les marges de manœuvre sur le budget par cette hausse du taux, mais aussi parce qu'il y a eu une hausse de l'assiette. Ce dynamisme économique a un effet multiplicateur. La croissance est assez importante puisque nous sommes passés, en une dizaine d'années, de 35 millions par an à 50 millions d'Euros par an, ce qui est considérable sur un budget annexe de cette taille, et qui a permis de financer un certain nombre d'investissements, en l'occurrence l'ambition du BHNS. Les charges d'exploitation ont, évidemment, augmenté du fait de l'investissement en lui-même, mais l'épargne de gestion également. La marge de manœuvre supplémentaire mise dans les investissements n'a pas été totalement consommée en fonctionnement, d'où des marges de manœuvre supplémentaires pour se doter d'une politique de transport qui conviendra. Cette capacité d'autofinancement du budget a été considérablement renforcée par ces décisions, avec de plus, une dette, qui a baissé sur ce budget, donc des investissements qui commencent à moins peser sur l'équilibre de ce budget et qui devraient continuer à diminuer dans les prochaines années. Nous avons beaucoup financé jusqu'alors le renfort de l'offre et nous pourrions donc poursuivre en augmentant la flotte, et c'est déjà prévu par ce budget avec zéro emprunt et aucun concours du Budget Principal pour cette année, ce qui n'est vraiment pas le cas dans beaucoup de collectivités où le Budget Principal vient souvent abonder le budget Transport.

Le budget annexe Déchets ménagers avait suscité beaucoup de débats en commission, et nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Ce qui a été retenu des débats, c'est une meilleure situation aujourd'hui sur ce budget annexe qui récupère une épargne de gestion convenable avec une baisse assez importante des dépenses par des renégociations des contrats. Nous avons toujours un emprunt qui pèse aussi sur l'équilibre du budget, et des recettes courantes qui avaient en partie diminué avec la baisse de la TEOM qui a été réaugmentée entretemps avec un taux à 9,53% permettant de préserver quand même en partie l'équilibre du budget. J'attire votre attention sur des investissements probablement conséquents à faire sur ce budget annexe.

Concernant le budget annexe Eau, on peut noter que le prix de l'eau est resté assez stable et plutôt inférieur à la moyenne du bassin, avec comme conséquence que l'investissement était parfois un peu en berne sur ce budget. La situation est correcte mais avec une perspective en

matière d'investissement plus importante. Peut-être faudra-t-il ouvrir une réflexion sur le niveau de recettes de ce budget, sans concours du Budget Principal pour l'eau et l'assainissement.

Nous avons également un budget Crématorium et Archéologie préventive qui bénéficie de petites participations du Budget Principal, mais les participations du Budget Principal aux budgets annexes représentent 876 000 €, ce qui est assez peu sur 2025, sachant que nous étions plutôt à 3,9 millions d'Euros en 2024. C'est souvent très lié aux investissements dont se dote notre Métropole.

M. FAUVET : Avant de voter le Compte Administratif et le Compte de Gestion, avez-vous des remarques ou des questions ? Je rappelle que l'assemblée délibérante doit voter distinctement le Compte de Gestion et le Compte Administratif. S'ils ont été présentés simultanément, c'est qu'ils sont rigoureusement identiques. Avant de laisser Anne PINON vous soumettre le Compte Administratif, je donne la parole à Monsieur DEFFONTAINES.

M. DEFFONTAINES : Je souhaitais intervenir sur ce Compte Administratif. Bien évidemment, nous n'étions pas en responsabilité sur la réalisation de ce budget. Pour autant, nous avons quelques remarques à faire, notamment sur le fait que malgré des engagements pris, on note une augmentation d'impôt sur la dernière mandature qui n'a pas permis de combler les difficultés que peut rencontrer aujourd'hui la Métropole au niveau de son budget. En à peine deux ans, l'épargne nette, celle qui permet d'évaluer notre capacité à investir sur nos fonds propres, est passée de 17,2 millions à un peu moins de 7,5 millions d'Euros, ce qui fait baisser notre capacité d'autofinancement de 62 à 23%, et nécessite un recours plus grand à l'emprunt, ce qui pose un certain nombre de difficultés. Aujourd'hui, les comptes ne sont pas alarmants, nous ne sommes pas au niveau d'autres collectivités, d'autres EPCI que nous pouvons connaître dans le département, mais nous allons devoir prendre des mesures fortes et réfléchir à la manière de faire rentrer de nouvelles recettes, non pas en jouant sur la fiscalité mais en permettant à notre territoire d'être davantage attractif. Monsieur BODOULÉ-SOSSO a rappelé l'importance du Versement Mobilité, par exemple, notamment versé par les entreprises, qui a été fixé à son seuil maximum. Nous aurons à cœur de rendre nos territoires plus attractifs pour attirer des entreprises à forte valeur ajoutée, et ainsi avoir davantage de rentrées, ce qui permettra de financer les politiques publiques que nous jugeons être les plus pertinentes pour le territoire d'Amiens Métropole. Pour autant, étant donné que les élus membres de notre groupe avaient voté contre ce budget lors de la précédente mandature, nous nous abstiendrons sur le vote du Compte Administratif.

M. FAUVET : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SAVREUX : Quelques mots, Monsieur le Président, si vous le permettez, pour saluer au nom de l'équipe précédente ces comptes d'Amiens Métropole 2025 qui traduisent le sérieux budgétaire qui nous a animés durant ces douze années. Quelques chiffres m'ont particulièrement interpellé en analysant ces comptes. D'abord, sur les recettes, j'ai voulu souligner la progression de la CFE, la Contribution Foncière des Entreprises, qui s'explique par la dynamique économique de notre territoire. Je pense que c'est à souligner. Si une collectivité ne peut pas créer d'emploi, elle joue un rôle considérable pour créer un cadre favorable à cette création d'emplois. Je pense que les investissements que nous avons réalisés et les politiques publiques que nous avons menées ne sont pas étrangers à ces bons résultats. Je rappelle qu'en douze ans, nous avons réussi à créer 4 000 emplois nets, c'est-à-dire la différence entre les emplois créés et les emplois supprimés. Au niveau des dépenses, je tiens à souligner la volonté, en 2025 comme les années précédentes, de maîtriser l'évolution des dépenses courantes pour préserver notre capacité d'autofinancement qui, même si elle est en baisse, reste tout à fait correcte. Cela a été rendu possible par les économies de fonctionnement que nous avons

réalisées, et je remercie l'ensemble des services qui ont fait ce travail pendant les douze années. C'est d'autant plus remarquable que l'Etat nous impose chaque année de nouvelles mesures d'économies budgétaires. On peut citer la CNRACL ou encore le DILICO. Sur le désendettement de notre collectivité, nous avons effectivement dû recourir à l'emprunt, notamment durant le premier mandat, mais je souligne que notre dette a diminué de 5,5% depuis 2020, et de moins 2% sur la seule année 2025. Aujourd'hui, avec une dette d'environ 200 millions d'Euros et une épargne brute autour de 28 millions d'Euros, Amiens Métropole pourrait se désendetter en six ou sept ans, ce qui est plus que correct, sachant que le clignotant commence à être au rouge à partir de 10 à 12 années. Pour autant, il faut rester humble face à ces résultats puisque le contexte national et international doit nous inciter à la plus grande prudence. J'ai eu l'occasion de citer la semaine dernière en Conseil municipal les difficultés indépendantes de notre volonté auxquelles nous avons été confrontés, à savoir la crise sanitaire, la guerre en Ukraine, la hausse des taux d'intérêt, etc.

Je terminerai par les investissements en indiquant que les deux mandats passés ont été marqués par une politique très ambitieuse sur les investissements. Evidemment, cela n'a pas été aussi vite que nous l'aurions voulu, en partie à cause des baisses drastiques des aides de l'Etat, de la fin de la taxe foncière qui n'a pas été intégralement compensée. Tout cela nous a conduits à annuler certains projets ou à en décaler d'autres. Cela a fait l'objet de réunions parfois musclées en Conférence des Maires ou en Commission des finances, pour ajuster cette PPI. Et il faut dire aussi qu'en matière de consommation du PPI, certains projets doivent s'envisager sur plusieurs mandats. Des projets comme le Zoo, le Musée de Picardie ou la BnF, ne peuvent pas voir le jour en un seul mandat. Il n'empêche que ces investissements étaient indispensables pour remettre à niveau nos infrastructures vieillissantes. Je vous rappelle que la piscine Vallerey tenait sur des étais, que les agents du zoo devaient travailler dans des bureaux où la pluie tombait sur les installations électriques, que la barrière du stade de la Licorne s'est effondrée pendant un match. Ces investissements ont aussi été indispensables pour renforcer l'attractivité de notre territoire, et ces choix que nous avons faits, vous aurez l'occasion, Monsieur le Président, d'en mesurer l'intérêt prochainement puisque c'est vous qui inaugurerez demain la bibliothèque ouest d'Etouvie, qui inaugurerez en septembre la nouvelle Lune des Pirates dans le quartier Saint-Leu, c'est vous qui couperez le ruban de la Halle Atlantic rénovée, qui couperez le ruban du Nautilus rénové d'ici quelques mois, et c'est vous qui monterez dans le premier TGV qui reliera Amiens à Roissy et au reste de la France, c'est vous qui inaugurerez la Plateforme des Images et de la Création en 2028, et c'est vous qui inaugurerez le pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France. Ce n'est évidemment pas une critique, mais un simple constat. Il en va ainsi du jeu de la démocratie. C'est le message que je voulais porter ce soir. Nous sommes très heureux et fiers, et je crois parler au nom de tous les collègues qui étaient présents dans le mandat précédent, d'avoir contribué par ces investissements à offrir de meilleurs services aux habitants de notre territoire et à faire en sorte qu'ils s'y sentent bien, qu'ils y soient heureux et fiers d'y vivre. Merci.

M. FAUVET : Dans le déroulé des alternances, on pourrait faire un peu d'archéologie politique et voir ce que vous avez inauguré il y a douze ans autour du musée, autour du zoo, dossiers qui avaient été initiés par vos prédécesseurs. Je ne suis pas sûr qu'à ce petit jeu, on soit collectivement gagnant. Ce qui m'inquiète plutôt, c'est la capacité à honorer la PPI qui a été lancée, PPI ambitieuse et qui, aujourd'hui, est loin d'avoir atteint les objectifs fixés. Ce qui veut dire, cher collègue, que de nombreux projets prévus antérieurement vont devoir être réexaminés et vont impacter la prochaine PPI au détriment de projets à venir qui ne pourront pas être examinés. Il y a donc un certain nombre de contraintes budgétaires que je ne mésestime pas et qui se sont imposées à tous. J'aurais été aux responsabilités de mes prédécesseurs, j'y aurais été confronté. Cela va nous placer collectivement dans une difficulté, avec des marges de

manœuvre qui se réduisent. Y a-t-il d'autres remarques sur ce Compte Administratif et ce Compte de Gestion ? Monsieur de JENLIS.

M. DE JENLIS : Je voulais d'abord saluer une fois de plus la maîtrise et la présentation à la fois sérieuse et objective de notre nouveau Vice-président. Cela change d'autres discours que nous avons pu entendre juste après, qui sont caricaturaux, et je préfère des discours de vérité à des discours de caricature. Ensuite, vous l'avez dit, les marges de manœuvre se réduisent, bien sûr, mais elles se réduisent parce que les recettes de fonctionnement sont de plus en plus justes, difficiles, avec de nouvelles dépenses qui viennent s'ajouter, qu'il s'agisse de la CNRACL ou le DILICO, mais pour autant, je vous remercie d'avoir reconnu que les finances de cette collectivité sont saines, que nous avons moins emprunté que remboursé, et que notre capacité de désendettement est de 6,7 années, ce qui, pour une communauté d'agglomération, reste un très bon ratio. Je rappelle qu'à l'époque où elle a été créée, il était souligné partout en France que le niveau d'intégration à Amiens avait été extrêmement fort, et étant donné les compétences de notre communauté d'agglomération, avoir aujourd'hui un niveau d'investissement record et un ratio de désendettement de 6,7 années, sont des éléments tout à fait sains. Le mandat sera difficile parce que le contexte financier est difficile, mais le mandat ne sera pas difficile parce que vous héritez d'une situation difficile.

M. FAUVET : D'autres interventions ?

10 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2025.

Avant de laisser la présidence à Madame PINON, je vous propose de voter le compte de gestion. Nous devons séparément le Compte de Gestion du Compte Administratif, même s'ils sont rigoureusement identiques.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. TOUMI, Mme DÈCLE, M. VILLALPANDO n'ont pas pris part au vote.

M. FAUVET : Je confie la présidence à Madame PINON pour procéder au vote du Compte Administratif.

(M. FAUVET quitte la salle).

11 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2025.

M. BEUVAIN: Je pensais que nous votions d'abord le Compte Administratif. Si vous votons d'abord le Compte Administratif, je m'abstiens, et si c'est le Compte de Gestion, je ne m'abstiens pas, je fais confiance au Trésorier public.

MME PINON: Je ne présente que le Compte Administratif.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. TOUMI, Mme DÈCLE, M. VILLALPANDO, M. FAUVET (absent de la salle) n'ont pas pris part au vote.

M. BEUVAIN, M. DEFFONTAINES, Mme DESBUREAUX (pouvoir de M. CARDOT), M. LALAN (pouvoir de Mme BRAY), M. BLANCHARD, Mme ALEXANDRE (pouvoir de Mme DELATTRE),

Mme MATBOUA (pouvoir de Mme VOZARI), Mme BELLINA, Mme LEPLAT, M. CLÉRENTIN se sont abstenus.

(M. FAUVET revient en séance).

12 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2025. AFFECTATION DES RESULTATS.

M. FAUVET : Les résultats sont concordants entre le Compte de Gestion et l'ordonnateur des services municipaux, qui font état d'un excédent de fonctionnement. La loi prévoit que ce résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, soit affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte de l'exercice clos et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Par décret, il est précisé que cet excédent est affecté en priorité en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Ainsi, je vous propose donc d'affecter les excédents tels que figurant dans la délibération qui vous a été transmise. Y a-t-il des questions, des remarques, des objections ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BELLINA, M. CLERENTIN et Mme LEPLAT se sont abstenus.

M. FAUVET : Je demande à Monsieur Logan BRAGUE de nous commenter la lecture du budget vert.

M. BRAGUE : Quelques mots d'introduction sur ce budget vert. On sait qu'Amiens Métropole s'est fixé un cap clair et ambitieux pour atteindre ses objectifs climatiques et son autonomie énergétique pour 2050. Pour y parvenir, chaque décision compte. C'est pourquoi nous ne pouvons plus nous permettre d'investir à l'aveugle, il faut être précis dans les dépenses et dans les investissements, et aujourd'hui la fournaise qui règne dans l'hémicycle est une preuve que plus que jamais il faut agir pour adapter notre collectivité aux conditions climatiques de demain.

Ce budget vert vient donner corps aux engagements de notre Plan Climat Energie Territorial et à notre double labellisation "Territoires engagés pour la transition écologique" et "Territoires engagés pour la nature", et nous permet de mesurer précisément comment nos investissements contribuent à nos objectifs-phares : la production d'énergies propres et locales à travers le développement du biogaz et l'accélération du plan de solarisation, la décarbonation des mobilités en poursuivant la dynamique impulsée par notre réseau de bus électriques Ametis, et la sobriété énergétique grâce à l'isolation thermique de nos bâtiments.

Concrètement, cela signifie que nous avons classé nos dépenses, certaines étant favorables à l'environnement, d'autres étant neutres. Et nous devons maintenant nous attaquer à celles encore jugées défavorables à l'environnement afin de réduire ou de trouver des alternatives concrètes. Le budget vert est un processus volontaire d'évaluation environnementale des

dépenses, utilisé comme outil de pilotage et d'orientation des politiques publiques locales, à différencier de l'annexe environnementale qui, elle, est intitulée "impact du budget pour la transition écologique", annexe obligatoire au Compte Administratif, qui formalise sous forme de tableau de cotation l'impact environnemental des dépenses d'investissement.

L'analyse est organisée autour de 6 axes. L'axe principal, mis en place depuis 2024, est l'atténuation du changement climatique, étant celui qui sera le plus développé dans cette présentation. La nouveauté cette année, c'est la préservation de la biodiversité. 4 autres axes seront mis en place pour les prochaines années et pour le CA de 2028, à savoir l'adaptation au changement climatique, la ressource en eau, l'économie circulaire et la gestion des déchets, et les pollutions air et sol.

L'intérêt et les objectifs pour la collectivité, c'est de disposer d'une vision plus claire de l'empreinte environnementale des choix budgétaires, qui sont faits, et les objectifs concrets sont de mieux mesurer l'impact environnemental des dépenses publiques, orienter les investissements vers des projets plus sobres et plus durables, identifier les marges de progrès dans les politiques publiques tout en renforçant la transparence et le pilotage interne des choix budgétaires, et ainsi faciliter à terme la planification écologique à l'échelle du territoire.

Le budget analysé s'établit à 52 150 008 €, et les 9 budgets annexes ont également été analysés selon l'axe 1, "l'adaptation au changement climatique". Par exemple, l'achat d'un véhicule produisant moins de 50 grammes de CO₂ par kilomètre est considéré comme un achat favorable et l'achat d'un véhicule produisant plus de 50 grammes de CO₂ par kilomètre est considéré comme défavorable.

Un graphique explique l'analyse faite sur les investissements et sur l'ensemble du budget. 57% des investissements sont cotés comme favorables ou très favorables. C'est donc plutôt une bonne gestion et nous pouvons féliciter la mandature précédente, malgré quelques marges de manœuvre qui restent à faire pour certains projets.

Nous avons fait une répartition des cotations par domaine. La plupart des investissements et des dépenses sont plutôt favorables, sauf dans le bâtimentaire. Sur l'aspect bâtimentaire, 70% des dépenses sont favorables, essentiellement liées à la rénovation énergétique des bâtiments cotée en très favorable, et 18% des dépenses sont défavorables, liées à l'artificialisation des sols ou à des bâtiments qui ne respectent pas les normes de performance énergétique, dont la Lune des Pirates. Idem pour le domaine de la voirie, plutôt des dépenses favorables ou neutres, les dépenses favorables étant considérées comme des aménagements de voirie pour les vélos ou les voies décarbonées. Idem pour entretien et maintenance, les dépenses favorables étant celles liées aux éclairages publics LED, donc tous les travaux engendrant des économies d'énergie, par exemple. L'achat de matériel sans éco label constitue des dépenses défavorables sur lesquelles il faudra travailler.

L'axe 6 relatif à la biodiversité n'a pas été suffisamment travaillé, sachant que l'Etat nous l'impose depuis le 1^{er} janvier 2026 et que nous avons eu les logiciels en avril 2026. Nous avons donc eu des soucis techniques d'analyse de l'impact sur la biodiversité. C'est la raison pour laquelle plus de 65% des dépenses n'ont pas été analysées, mais nous ferons un bilan en septembre plus à même de répondre à l'ensemble des dépenses évaluées.

M. FAUVET : Merci beaucoup, Monsieur BRAGUE, de cette lecture à la fois éclairante et, j'espère, inspirante, même si elle n'est pas totalement exhaustive, puisqu'il reste quelques dépenses à examiner. Mais nous allons continuer à progresser collectivement sur ce sujet. Avez-vous des remarques ? Monsieur BIENAIMÉ.

M. BIENAIME : Merci. Je souhaitais faire une remarque qui se rapproche des budgets que nous avons évoqués tout à l'heure. On a parfois entendu que nous n'avions rien fait sur le ou les mandat(s) précédent(s) concernant la problématique environnementale. Je suis vraiment satisfait de voir que ce budget vert, en chiffres, traduit très concrètement le fait qu'il y a encore beaucoup à faire, mais qu'énormément d'actions ont été lancées. Et j'insisterai sur un point sur la biodiversité. Nous avons planté 16 000 arbres sur le mandat précédent. Aucune ville en France de taille équivalente n'a atteint ce nombre. Et vous verrez que sur ces plantations, la biodiversité était notre fer de lance.

M. FAUVET : Y a-t-il d'autres remarques ? Madame ERCAN.

MME ERCAN : Je n'ai pas une vision complète du sujet mais sur le dernier point relatif à la plantation d'arbres, s'il pouvait y avoir éventuellement un contrôle plus régulier car je constate que sur trois arbres plantés sur l'espace public, il y en a au moins un qui meurt. Les plantations devraient avoir lieu à l'automne, et elles se font en pleine période de chaleur, ce qui m'interroge aussi.

M. FAUVET : D'autres observations, remarques, questions ? Nous n'avons pas à délibérer sur ce qui a été présenté, mais à prendre acte. En tout cas, cet exercice reviendra systématiquement lors de nos examens budgétaires.

13 - ZENITH D'AMIENS METROPOLE. CANDIDATURE A LA PRESIDENCE DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE.

M. FAUVET : Conformément à l'article 16-I-c des statuts de la Société d'Economie Mixte (SEM) Zénith d'Amiens Métropole, conjugué aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de renouveler le mandat de la présidence de la SEM Zénith d'Amiens Métropole. C'est en ce sens que je vous propose d'autoriser Monsieur Benoît CARPENTIER à se porter candidat, en représentation de la communauté d'agglomération, à la présidence de la Société anonyme d'Economie Mixte locale Zénith d'Amiens Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. CARPENTIER, BAÏS, de JENLIS, TOURAIS n'ont pas pris part au vote.

MM. CAPRON, MAQUET, SAVREUX, Mmes PINON, BRARE (pouvoir de M. DEREUMAUX) , LEPLAT, BELLINA, M. CLERENTIN, DEHOSTINGUE, TAUFOR (pouvoir de Mme BOCHÉ), DUPIRE, PENAUD (pouvoir de M. MANY), BARDET, HESDIN, Mmes DELÉTRÉ, COTINNET-DABONNEVILLE, M. OURDOUILLÉ, Mme SOIRANT, MM. VINDEVOGEL (pouvoir de M. ABET), PARDOUX (pouvoir de M. DESPERELLE), SANGLARD, Mmes LÉANDRI, ANNEBICQUE, RAMBOUR, MM. BLANC, VILMONT, DARRAGON, BUSON, Mme PINCHON-JUE, M. DUFOUR, Mme ROSE-TÊTU, M. CAUSSIN, Mme LEFEBVRE se sont abstenus.

14 - LA LUNE DES PIRATES. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.

M. FAUVET : Amiens Métropole a été sollicitée pour la désignation d'un représentant appelé à siéger avec voix consultative au conseil d'administration de la Lune des Pirates. Je vous propose d'y répondre favorablement et de désigner Karl TOURAIS compte tenu de sa fonction de délégué à la Culture.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Amiens Métropole est représentée au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois à la fois par des élus désignés directement par la collectivité, mais également par des élus métropolitains appelés à y siéger en qualité de représentant du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Il est nécessaire de procéder à nouveau à la désignation de 13 titulaires et 13 suppléants appelés à siéger dans la mesure où les désignations précédentes ne permettent pas de pourvoir à tous les sièges et, pour répondre favorablement à la demande formulée par le Pôle Métropolitain, je vous propose d'autoriser spécifiquement 10 élus qui siègent au PMGA à l'effet d'être respectivement titulaires et suppléants à l'ADUGA.

MME ERCAN : A la demande des services de l'ADUGA, nous devons procéder à une nouvelle délibération concernant nos représentants à l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois car nous avons à la fois des représentants de l'EPCI, donc d'Amiens Métropole, 13 titulaires et 13 suppléants, mais également des représentants du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois à l'ADUGA, 5 titulaires et 5 suppléants. Ces représentants étant, pour partie, les mêmes, nous devons corriger cette erreur.

M. FAUVET : Superposition de noms et, du coup, nous vous re-proposons 5 titulaires et 5 suppléants, dont la liste s'affiche à l'écran.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. FAUVET : Là aussi, il nous faut modifier la désignation de représentants. Dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques à la pierre, Amiens Métropole anime une commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dont l'objet est de rendre un avis sur les orientations de la politique d'habitat privé mise en œuvre sur le territoire. Lors du Conseil métropolitain du 23 avril dernier, l'assemblée a procédé à la désignation de ses représentants au sein de cette commission, à savoir Zoé DESBUREAUX comme titulaire et Nina BRAY comme suppléante. Il s'avère cependant nécessaire de procéder à une modification. En effet, le Président d'Amiens Métropole (ou son représentant) est président de droit de la CLAH. J'ai décidé que Zoé DESBUREAUX me représenterait à cette fonction. Il convient donc de désigner un autre représentant titulaire à sa place. Je propose que Madame NOUAOUR soit désignée titulaire à sa place, Madame BRAY restant suppléante. Des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. COMMISSIONS D'ETUDES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Le point 17 a été retiré de l'ordre du jour et nous l'examinerons en septembre.

18 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. COMMISSION DE LA RECHERCHE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : S'agissant des instances de l'université, il nous est nécessaire d'ajuster la désignation approuvée par délibération le 23 avril dernier dans la mesure où Monsieur

LHERMITTE étant suppléant au conseil d'administration, il doit être remplacé dans sa fonction de suppléant pour la commission de la recherche.

Monsieur DEFFONTAINES y resterait titulaire. Je vous propose donc de désigner Monsieur MULLOT pour la suppléance.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS-DE-FRANCE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. FAUVET : Il s'avère nécessaire ici également de modifier la désignation de nos représentants au sein du Syndicat mixte des Mobilités Hauts-de-France. Je vous propose ainsi que Monsieur GENTE, actuel suppléant, remplace Monsieur LALAN en qualité de titulaire. Monsieur ACCART resterait second délégué titulaire et Monsieur DEMARET resterait suppléant. En qualité de suppléant, et en remplacement de Monsieur GENTE, je vous propose de désigner Monsieur CAPRON.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - DEBAT PACTE DE GOUVERNANCE. MODALITES DE CONSULTATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT. ASSOCIATION DE LA POPULATION A LA CONCEPTION ET A L'ELABORATION DES POLITIQUES DE L'EPCI.

M. FAUVET : Conformément à la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 et à l'article L.5211-11-2-I du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient aux EPCI, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, de débattre sur l'opportunité d'élaboration d'un pacte de gouvernance et sur les modalités de consultation du Conseil de Développement ainsi que sur l'association de la population à la conception ou à l'élaboration des politiques de l'EPCI. C'est en ce sens que je vous propose d'entamer un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre chaque commune et Amiens Métropole ainsi qu'un débat sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement et sur l'association de la population à la conception ou à l'élaboration des politiques de l'EPCI.

Dans les faits, des travaux préalables ont déjà commencé par communauté sur ce pacte de gouvernance, mais il nous fallait formellement délibérer pour que ces travaux se poursuivent et continuer à travailler dans les semaines et mois à venir. Des questions sur cette proposition ?

M. PENAUD : J'ai probablement été un mauvais élève, mais j'ai bien assisté à la réunion de communauté Est, j'ai bien assisté à la Conférence des Maires, mais il y a des choses qui apparaissent ce soir dans l'intitulé de la délibération dont on n'a absolument pas parlé. J'aimerais savoir pourquoi cette délibération est prise et quelle est sa portée.

M. FAUVET : D'après ce que j'ai compris, il s'agit d'une obligation légale pour entamer les discussions afin de constituer ce pacte de gouvernance. Ce qui vous surprend peut-être, ce sont les modalités d'association de la population, ce que j'ai découvert en même temps que vous. Effectivement, il nous reste peut-être à les définir, mais il nous faut formellement lancer le top départ. Il sera toujours temps d'ici la fin de l'année 2026 de préciser les conditions de consultation et d'association de la population. Pour le reste, nos travaux sont déjà en cours. S'il convient d'adapter les conditions de travail pour définir ce pacte de gouvernance et les politiques de l'EPCI, nous pourrons toujours le faire.

M. PENAUD : Je voulais simplement dire que nous avons discuté du pacte de gouvernance à la Conférence des Maires. S'il fallait une délibération sur le sujet, on aurait pu, à minima, nous le dire.

M. FAUVET : J'avais le souvenir que nous avons précisé qu'elle était encadrée par un top départ, en tout cas par des délais et par des obligations légales. Peut-être n'avons-nous pas été assez précis, j'en suis désolé, mais je ne pense pas que cela remette en cause la nature et le contenu des travaux.

MME RAMBOUR : Vous avez expliqué ce point, et effectivement nous n'en avons pas parlé dans les réunions de secteur, sachant que cette obligation n'est pas arrivée hier ou avant-hier. On va s'en contenter. Je voulais simplement connaître les modalités d'association de la population. Concerne-t-elle également l'élaboration du pacte de gouvernance lui-même ou uniquement les politiques publiques de l'EPCI ?

M. FAUVET : Vous avez bien repris l'intitulé de la délibération. Il s'agit à la fois du pacte de gouvernance dont les travaux ont démarré et dont je vous confirme qu'il avait été précisé à l'entrée des débats, sur la première diapositive, que tout cela faisait partie d'un calendrier et qu'il fallait lancer le processus par une délibération de principe. Quant au second point, il s'agit effectivement des modalités que nous allons définir ensemble, mais ce n'est pas aujourd'hui que nous allons le faire. Nous allons définir dans les prochaines semaines la manière d'associer la population à la conception et à l'élaboration des politiques de l'EPCI.

MME RAMBOUR : Je voulais juste savoir si la population allait également faire tout le pacte de gouvernance ou uniquement les politiques publiques.

M. FAUVET : Comme son nom l'indique, le pacte de gouvernance ne concerne que la gouvernance.

M. CARPENTIER : Il a été à chaque fois précisé qu'une délibération serait présentée en Conseil d'Amiens Métropole. En fait, les travaux ont été anticipés car, comme je l'ai précisé à chaque fois, notamment lors des réunions de communauté et lors de la Conférence des Maires, nous sommes sur un calendrier contraint qui doit conduire à avoir fin septembre un pacte de gouvernance élaboré et ensuite présenté dans vos conseils municipaux. D'où le fait de voter ce soir et acter que nous avons "délibéré" sur l'opportunité de faire ce pacte de gouvernance. Sur la question de la participation citoyenne, c'est une obligation légale et cette délibération est quasiment un copié-collé de ce que vous avez voté sous la précédente mandature, notamment parce qu'il avait été décidé que sur tout l'aspect citoyen, ce soit le Conseil de Développement qui consulte les citoyens. Et c'est donc juste une délégation qui a été donnée. Ce projet de délibération correspond à ce que vous avez voté il y a environ six ans. Rien ne change, hormis que dans nos échanges sur le pacte de gouvernance, nous allons évoquer le besoin de renforcer cet aspect consultation citoyenne.

M. FAUVET : Merci de ces précisions.

MME DELETRE : Un point important. Comme vous venez de le dire, nous allons définir ensemble ces modalités. Nous sommes, bien sûr, favorables à tout ce qui peut renforcer le dialogue entre Amiens Métropole, les communes membres et les habitants de notre territoire. Nous souhaitons seulement rappeler un principe essentiel, qui est que la participation citoyenne ne saurait se substituer à la légitimité démocratique des élus. Les conseillers municipaux et communautaires ont reçu un mandat des électeurs pour décider, pour arbitrer et assumer la responsabilité des choix qui engagent l'avenir de notre territoire. Les instances consultatives ont toutes leur place

dans notre démocratie locale, elles peuvent enrichir la décision publique, mais elles ne doivent pas devenir des contre-pouvoirs permanents ni conduire à diluer la responsabilité des élus devant les citoyens. Par ailleurs, nous souhaitons que ce futur pacte de gouvernance ne soit pas un simple document de principe. Il devra apporter des garanties concrètes aux maires et aux communes membres, en particulier sur l'association aux décisions stratégiques de l'agglomération. La proximité reste le fondement de l'action publique locale, vous le savez, et les maires demeurent les premiers interlocuteurs de nos concitoyens. S'agissant du Conseil de Développement, nous appelons également à la vigilance. Les travaux du sociologue Daniel GAXIE ont montré que les dispositifs participatifs attirent souvent les citoyens déjà les plus intégrés à la vie publique, les plus diplômés, et les plus familiers des institutions. Le risque existe donc de consulter toujours les mêmes personnes avec les mêmes profils et les mêmes réseaux tout en laissant de côté une partie importante de la population.

La participation ne doit pas devenir l'affaire de quelques citoyens qui participent toujours, notre responsabilité collective est aussi d'aller chercher ceux que l'on entend rarement, les jeunes, les familles, les actifs, les habitants des communes rurales et périurbaines, ou encore ceux qui se sentent éloignés de la vie publique. Aussi, comme mes collègues, quelle garantie entendez-vous mettre en place pour que le Conseil de Développement reflète réellement la diversité géographique, sociale et professionnelle de notre territoire ? Comment comptez-vous éviter que cette instance soit composée principalement des acteurs déjà présents dans les réseaux institutionnels ou associatifs habituels ? Enfin, nous serons tout simplement particulièrement attentifs à la place accordée aux communes rurales au sein de cette future gouvernance. Amiens Métropole est une communauté commune de communautés et de destins, elle ne peut fonctionner pleinement que si chaque commune, quelle que soit sa taille, se sent respectée, associée et écoutée, et nous aurons évidemment l'occasion d'en reparler au point 32.

M. FAUVET : Y a-t-il d'autres remarques, interventions, observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**21 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS. PARTICIPATION
D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2026. CONVENTION.**

M. FAUVET : Conformément aux orientations prises lors de son conseil d'administration du 16 décembre 2025, l'ADUGA a élaboré son programme de travail 2026. Celui-ci s'organise autour de 9 axes :

- 1/ Le SCoT du Grand Amiénois.
- 2/ / Le SRADDET.
- 3/ Les considérations autour du Service Express Régional Métropolitain.
- 4/ L'exploitation de l'EMC2.
- 5/ L'ingénierie territoriale.
- 6/ L'ECVE3.
- 7/ L'analyse de l'impact territorial d'une grande entreprise sur le Grand Amiénois.
- 8/ Les questions énergétiques.
- 9/ Un portrait de territoire, notamment sur la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Sur la base de ces 9 axes et de ce programme de travail, je vous propose de valider le versement de notre participation pour un montant de 297 418 € TTC au titre de l'année 2026, en tant que membre fondateur de l'agence. En 2025, cette participation s'élevait à 300 389 €. Il

convient dès lors de m'autoriser à signer la convention qui détermine les modalités de versement de cette participation. Y a-t-il des questions ?

MME ERCAN : A la demande de certains maires de la Métropole, une présentation conjointe des services de l'ADUGA et du Pôle Métropolitain sera faite sur le SCoT, puisqu'un avis sur le document d'urbanisme est donné par la Métropole. Elle aura probablement lieu la semaine du 13 juillet, soit le 15 ou le 16 en matinée.

M. FAUVET : Nous avons bien noté le 15 ou le 16 juillet, une séance de travail sur le SCoT à l'initiative de l'ADUGA et du PMGA.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS. UGAP. PARTENARIAT. PERIODE 2026/2030. CONVENTION.

M. FAUVET : Dans le cadre de sa politique d'achat, Amiens Métropole a recours depuis 2013 à l'UGAP, Union des Groupements d'Achats Publics, pour satisfaire une partie de ses besoins, avec l'avantage de pouvoir acheter des fournitures et des services par le biais de ses marchés, à des conditions tarifaires minorées dans un environnement juridique sécurisé.

Depuis 2020, c'est en intégrant le groupement d'achat partenarial conduit par la Métropole Européenne de Lille que la collectivité a pu signer une convention avec l'UGAP. Afin de pouvoir poursuivre le recours à cette structure, une nouvelle convention est proposée sur le même modèle économique pour la période 2026-2030.

Les besoins d'Amiens Métropole sont estimés comme suit pour la durée de la convention :

- Pour l'univers véhicules : 5 000 000 € HT
- Pour l'univers informatique et consommables : 1 000 000 € HT
- Pour l'univers mobilier et équipement général : 1 000 000 € HT
- Pour l'univers services : 400 000 € HT

Chaque commune membre de l'agglomération pourra bénéficier des tarifs proposés, ainsi que le CCAS, l'EPCC Cirque, la Caisse des écoles et le Pôle Métropolitain.

Je vous propose en ce sens d'approuver la convention et de m'autoriser à la signer. Y a-t-il des questions, des observations, des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTION-TYPE.

M. FAUVET : En 2024, le Conseil d'Amiens Métropole a délibéré sur sa participation au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France. Un dispositif d'aide aux investissements matériels des TPE a été mis en place pour soutenir les entreprises en les accompagnant dans leur projet d'investissement. Je vous propose aujourd'hui de soutenir 14 entreprises pour un total de 76 773 € tel que figurant dans le projet de délibération. Je vous suggère en ce sens de valider et de m'autoriser à signer la convention-type à intervenir avec chaque bénéficiaire. Vous avez la liste dans la délibération.

M. LORIC : Pas de souci sur cette aide aux investissements matériels, nous la voterons, bien sûr, sachant qu'elle est très utile aux petites entreprises. Je souhaitais profiter de cette délibération pour vous questionner au sujet de l'Université de l'Economie amiénoise. Il s'agit de cette manifestation organisée en juin de chaque année qui permettait de réunir des patrons de PME, d'ETI, de grands groupes, des experts, des chercheurs. C'était une initiative intéressante qui permettait à ces chefs d'entreprise de se tenir au courant de sujets stratégiques, comme par exemple la transition énergétique, le numérique, l'intelligence artificielle. Comme elle n'a pas eu lieu cette année, est-il prévu de maintenir cette manifestations les prochaines années, et si ce n'était pas le cas, par quoi souhaitez-vous la remplacer ?

M. FAUVET : Avec le renouvellement municipal et métropolitain, vous vous doutez bien que les conditions n'étaient pas tout à fait réunies pour reprendre cette manifestation dans la même veine et avec la même énergie. Avec d'autres vice-présidents, comme Léon DEFFONTAINES, et l'ensemble des acteurs économiques du territoire, des propositions émergent déjà pour qu'à l'automne une forme, qui reste peut-être à redéfinir mais qui s'approchera de la manifestation que vous évoquez, soit organisée. Vous y serez tous conviés, bien évidemment. D'autres questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

**24 - AMIENS. INDEMNISATION DE LA SARL LES AGAPES SUITE AUX TRAVAUX ESPACES PUBLICS.
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

M. FAUVET : Lors du conseil métropolitain du 21 mars 2024 et du 2 octobre 2025, Amiens Métropole a confirmé sa volonté de soutenir les entreprises riveraines affectées par les travaux d'aménagement des espaces publics. À cette fin, elle a décidé de mettre en place un règlement d'indemnisation exceptionnelle destiné à faciliter le règlement amiable des dommages économiques potentiels subis par les commerces concernés.

A noter que pour bénéficier de cette aide, les travaux doivent être réalisés sous maîtrise d'œuvre de la collectivité, l'entreprise concernée doit justifier d'une perte de chiffre d'affaires d'au moins 15% directement liée à la réalisation des travaux, et la durée des travaux doit être d'au moins trois mois.

Dans ce cadre, une demande d'indemnisation a été déposée en février 2026 par Monsieur Patrice CHELMY, gérant de la SARL Les Agapes, sise 95 rue Voyelle à Amiens, impactée par les travaux rue Voyelle et rue Marius Petit à Amiens dans le cadre de la réhabilitation lourde du pont de la Borne. Après instruction du dossier, je vous propose d'approuver le versement d'une indemnité d'un montant de 40 440 €, ainsi que la validation et l'autorisation de signer le protocole transactionnel à intervenir. Pas de questions, d'observations, de remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme RIPOLL ne prend pas part au vote.

**25 - AMIENS. REGULARISATION DE L'OCCUPATION DE LOCAUX PAR LA SAS ASSURONE GROUP.
IMMEUBLE TERRALIA. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

M. FAUVET : Cette SAS est une société de courtage d'assurance spécialisée dans la distribution et la gestion de contrats d'assurances. Face à des perspectives de croissance, la SAS Assurone Group avait souhaité ouvrir en 2021 un nouveau centre de relation client dans les Hauts-de-

France et avait choisi l'implantation proposée à Amiens sur le site Friant. Cependant, bien qu'un accord verbal ait été consenti entre Amiens Métropole et la société, un dégât des eaux survenu sur le site Friant a mis en pause le projet. C'est dans ce contexte qu'Amiens Métropole a autorisé, à compter du 29 avril 2021, la SAS à installer provisoirement ses bureaux sur un plateau situé dans l'immeuble Terralia.

Toutefois, durant toute cette période d'occupation, aujourd'hui révolue, aucun acte contractuel n'a été formellement régularisé. C'est pourquoi je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature du protocole transactionnel annexé qui vient fixer le montant du solde de tout compte entre les parties, à hauteur de 331 302,10 € afin de mettre un terme définitif à l'ensemble des situations d'occupation précitées. Y a-t-il des questions, remarques ou observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - ASSOCIATION KATALYZE. PROJET LA BOUKLE. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FAUVET : La collectivité apporte son soutien aux opérateurs qui agissent dans les thématiques de l'innovation et de la création d'emploi. Le Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation intègre d'ailleurs ces objectifs de soutien en son sein.

C'est dans ce cadre que je vous propose d'apporter un soutien financier de 25 000 € au projet porté par l'association KatalyZe, intitulé La BouKle, qui s'inscrit pleinement dans cette démarche puisqu'il s'agit d'intervenir en faveur de la structuration d'une filière textile axée sur le réemploi et l'économie circulaire.

C'est ici qu'intervient le projet de l'association KatalyZe, notamment en valorisant les savoir-faire, en soutenant les initiatives existantes, en renforçant les capacités du territoire, en préparant l'avenir afin de créer des conditions favorables à l'implantation d'entreprises et d'activités de ce secteur. Ce projet ferait l'objet également d'un soutien de la part d'autres acteurs institutionnels, et notamment le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et la Région Hauts-de-France.

Je vous propose d'approuver la convention correspondante et de m'autoriser à la signer. Y a-t-il des questions, des remarques, des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - CONTRAT DE VILLE. PROGRAMMATION DE SUBVENTIONS. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2026. CONVENTIONS-TYPES.

M. FAUVET : Le Contrat de ville 2024-2030 d'Amiens Métropole, signé en décembre 2024, fixe le cadre stratégique de l'appel à projets de la politique de la ville qui se décline à travers 11 défis communs à l'ensemble des 7 quartiers prioritaires.

Pour 2026, une enveloppe globale dédiée au financement d'actions portées par les associations d'un montant de 1 450 000 € a été votée, répartie comme suit :

- 1 043 300 € pour le financement de structures au travers de 41 conventions pluriannuelles,
- 60 000 € de crédits réservés pour l'expérimentation d'une nouvelle forme de médiation de rue,
- 346 700 € consacrés à un appel à projets annuel.

Dans ce cadre, je vous propose aujourd'hui d'approuver une première répartition comprenant 41 projets pour un montant total de 200 383 €.

Je vous précise qu'y figure, en plus des éléments que vous avez pu étudier en commission, une subvention pour l'association Action Vérité pour l'organisation de la fête des quartiers Nord, édition 2026. C'est donc un ajout.

Il convient, si vous les validez, d'approuver les deux conventions types afférentes et de m'autoriser à les signer. Le détail des 41 projets est annexé à la présente délibération. Y a-t-il des questions ou des observations ?

M. PENAUD : Je vous remercie de préciser qu'il y a eu un ajout. Je n'avais pas perçu qu'une nouvelle association était attributaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR n'a pas pris part au vote.

28 - ACTIONS INTERNATIONALES. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS. ANNEE 2026.

M. FAUVET : Dans le cadre de sa politique internationale, Amiens Métropole soutient les initiatives portées par les associations du territoire engagées dans des actions de solidarité à vocation européenne et internationale.

Au titre de l'année 2026, il est proposé d'attribuer 32 500 € décomposés comme suit :

- 14 000 € pour l'association franco-marocaine de Picardie Les Deux Rives,
- 14 000 € pour l'association Cap Vert Amiens,
- 2 000 € pour le Comité Jumelage Européen Ville de Longueau,
- 2 500 € pour l'association Amiens Métropole Volley Ball,

Des observations ou des questions ?

M. TOUMI : Nous avons déjà évoqué ce point en commission. Nous voterons contre cette demande de subvention, en particulier pour l'association franco-marocaine de Picardie Les Deux Rives et l'association Cap Vert Amiens, car donner 14 000 € pour l'eau potable au Cap Vert et 14 000 € pour le Maroc, étant donné l'état des finances de la Métropole, comme vous l'avez évoqué précédemment, et surtout face aux urgences qu'il y a ici même à Amiens, nous considérons qu'il y a d'autres priorités.

M. FAUVET : D'autres remarques ?

MME VANACKER : Nous avons avec Madame DAPSANCE, la Directrice des Services à l'international, apporté des précisions et versé au dossier l'ensemble des éléments qui concernaient l'association franco-marocaine de Picardie Les Deux Rives, l'association Cap Vert Amiens, le Comité de Jumelage de la Ville de Longueau, et l'association Amiens Métropole Volley Ball. Je tiens à préciser deux éléments qui nous ont été signalés par les élus lors de la commission. Amiens Métropole renforce sa coopération avec le Maroc en poursuivant son

partenariat avec Les Deux Rives et Cecodel autour de projets liés à l'environnement, aux déchets et à l'eau. Vous pouvez voir dans les dossiers les différents éléments concernant ces actions. L'association Cap Vert Amiens, dont je rappelle qu'il s'agit d'un partenariat de longue date, poursuit en 2026 son engagement solidaire avec le soutien d'Amiens Métropole. Je tiens à faire remarquer que 14 000 € par rapport aux différents chiffres présentés par Monsieur BODOULÉ-SOSSO me semblent représenter bien peu. Dans le cadre du projet FICOL, donc l'Eau pour la Vie, ce projet entre dans sa phase 2 et il est élargi à trois communes du Cap Vert : Santa Catarina, Tarrafal et São Miguel. Ces actions portent sur l'accès à l'eau potable et l'assainissement, mais s'étendent aujourd'hui à la santé, donc équipements, interventions, formation hospitalière renforcée, entre le Cap Vert et Amiens. Ils s'étendent aujourd'hui aussi au domaine éducatif. Le projet mobilise de nombreux nouveaux partenaires institutionnels tout en maintenant, bien sûr, les actions culturelles favorisant les liens franco-capverdiens.

Concernant le Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau, je vais vous lire quelques témoignages d'élèves, ce qui peut être intéressant : "Un séjour plein d'émotions et de rencontres très intéressantes... Nous avons fait connaissance de jeunes de plusieurs pays, pas seulement d'Europe... Nous avons beaucoup visité et beaucoup appris". Voilà exactement ce que la mission internationale d'Amiens Métropole s'efforce de faire, que ce soit avec le Maroc, avec des pays européens, en l'occurrence dans le cadre de Longueau il s'agissait de la Hongrie, que ce soit avec le Cap Vert. L'ouverture au reste du monde demeure un élément fondamental pour les jeunes Picards, et il faut absolument qu'ils puissent avoir la possibilité et que la Métropole puisse les aider à aller voir ailleurs ce qui se passe, à participer à des projets constructifs, dont nous avons tous les éléments de preuve dans les dossiers, bien évidemment. Je vous remercie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires et chers collègues.

M. FAUVET : Monsieur LALAN.

M. LALAN : Merci beaucoup, Madame VANACKER. Je relève juste un abus de langage que je trouve fâcheux. Il s'agit bien de subventions de fonctionnement aux associations sur la base d'activités internationales, il s'agit d'associations amiénoises et métropolitaines et il ne s'agit pas du Maroc ou du Cap Vert. Je tenais à le dire.

MME VANACKER : Est-ce que c'est une remarque, une question ?

M. LALAN : C'est une remarque.

M. FAUVET : C'est une précision sémantique et géographique. D'autres remarques ?

MME VANACKER : Je suis désolée, mais je suis porteuse d'un handicap invisible, je suis appareillée des deux oreilles. Avec la ventilation, j'ai beaucoup de mal, quand je ne vois pas les personnes parler, à comprendre dans une si grande assemblée ce qui se dit. D'autre part, je suis désolée, j'ai peut-être fait preuve d'inattention envers mon collègue, mais je rectifie.

M. FAUVET : Merci Catherine. Monsieur MAQUET.

M. MAQUET : Je suis également sourd avec un climatiseur qui se trouve derrière moi, mais pour autant la surdité est au rendez-vous avec l'âge. Juste un complément sur le dossier FICOL. Sur le Cap Vert, nous étions autour d'une enveloppe de 600 000 €, ce qui a permis d'alimenter en eau des petits villages où des femmes avaient encore leur cruche sur la tête pour aller chercher de l'eau et devaient parcourir un ou deux kilomètres. Sur le deuxième, qui est en préparation avec Stéphanie DAPSANCE, nous sommes autour de 950 000 € pour le Cap Vert. De plus, la

diaspora capverdienne sur Amiens Nord est très importante et œuvre à la fois pour Amiens, Amiens Métropole mais également sur les relations internationales.

MME VANACKER : Je vous remercie, Monsieur MAQUET, c'est la raison pour laquelle j'avais fait la remarque que 14 000 €, c'était une participation relativement modérée.

M. FAUVET : Monsieur BIENAIMÉ rapidement.

M. BIENAIME : Je félicite ces actions que nous soutenions déjà auparavant, mais merci de continuer à mener ces actions. Il est très important d'aller chercher de l'eau ailleurs et accompagner les populations qui n'en ont pas. Puisque l'on parle de l'eau, je fais une petite parenthèse car c'est un peu le même sujet, mais en local. Nos agriculteurs ont-ils été consultés, sachant que nous connaissons actuellement un stress hydrique historique ? Je me fais le porte-parole de collègues agriculteurs dans l'assemblée. Vos équipes ont-elles pu voir où ils en sont ? Je m'occupe d'un établissement agricole, je suis directeur d'un lycée et je peux vous dire qu'ils sont actuellement en très grande difficulté. Nous avons 210 agriculteurs sur la Métropole et c'est intéressant d'aller vers eux et de les questionner.

M. FAUVET : Nous avons eu un webinaire avec Monsieur le Préfet hier ou avant-hier matin, certains d'entre vous étaient présents. En marge de cette réunion, j'ai pu échanger avec les services de l'Etat sur un certain nombre de questions liées à l'eau, et notamment les difficultés rencontrées par un certain nombre d'exploitants agricoles et la crainte de franchir un cap supplémentaire dans les restrictions éventuelles. Ce n'est pas encore à l'ordre du jour, en tout cas il n'y a pas de calendrier en ce sens, et l'échange s'est arrêté là, mais votre remarque est parfaitement judicieuse et nous prendrons une initiative de façon à vérifier si d'autres difficultés surgissent compte tenu des conditions climatiques actuelles, et c'est certainement le cas. Y a-t-il d'autres questions ou interventions ?

ADOPTE

Observations :

MM. TOUMI, VILLALPANDO, Mme DÈCLE ont voté contre.

M. NOUAOUR n'a pas pris part au vote.

**29 - AMIENS. ECOPOLIS 2. ATELIERS N° 5 ET N° 8. LES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA SOMME.
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE.**

M. FAUVET : Il s'agit d'une régularisation de la mise à disposition des ateliers 5 et 8, qui étaient couverts jusqu'au 2 juin 2026. Les futurs locaux de l'association ne sont toujours pas accessibles, et nous reconduisons donc cette convention jusqu'au 31 octobre. Y a-t-il des questions, des remarques ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

**30 - AMIENS. AGENTS AFFECTES DANS LE PERIMETRE DU SQUARE FRIANT. RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION D'ALIMENTATION ENTRE LE CERCLE MIXTE DE GENDARMERIE D'AMIENS ET AMIENS
METROPOLE.**

M. FAUVET : Les agents affectés dans le périmètre du square Friant ne disposent pas de cantine pour déjeuner à midi. C'est pourquoi je vous propose d'approuver le renouvellement de la convention d'alimentation élaborée en 2021 avec les gendarmes afin d'assurer aux unités

affectées dans ce périmètre la possibilité de prendre leur repas à proximité de leur lieu de travail dans des conditions identiques à celles de la cantine FAUGA.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - BOVES. PARTENARIAT ET MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU CENTRE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE MEDIEVALE DES ETABLISSEMENTS RELIGIEUX (CAHMER). CONVENTIONS.

M. SAVREUX : Depuis 1996, l'association du centre d'Archéologie et d'Histoire Médiévale des Etablissements Religieux mène une fouille du château de Boves durant cinq semaines tous les ans. Depuis 2017, le recrutement d'un archéologue médiéviste au sein du service d'Archéologie d'Amiens Métropole, a permis de créer un lien fort entre la collectivité et la recherche, renforçant peu à peu l'attractivité du territoire à travers la valorisation de son histoire, et en particulier celle de Boves. Ce n'est pas Madame le Maire, Marylène BRARE, notre collègue, qui me contredira sur le sujet puisque les fouilles qui ont lieu à Boves n'en finissent plus de livrer les richesses de la commune.

Je vous propose pour cette nouvelle année de mettre à disposition l'agent d'Amiens Métropole auprès du CAHMER afin de continuer à consolider le lien entre recherche et valorisation du territoire. Pour cela, il est nécessaire d'approuver la convention de partenariat avec l'association et la convention de mise à disposition de Monsieur Richard JONVEL, l'agent de la collectivité, et d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

M. FAUVET : Des questions, observations, remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - MISE EN ŒUVRE D'UNE GRATUITE DES RESEAUX AMETIS ET TAAM POUR LES USAGERS DE MOINS DE 26 ANS RESIDANT DANS AMIENS METROPOLE.

M. ACCART : Après plusieurs semaines de débats et d'échanges, nous aboutissons ce soir à cette proposition de délibération sur la mise en place d'un cadre général pour permettre la gratuité du bus et du TAAM pour les moins de 26 ans. Au fur et à mesure de nos échanges et de nos travaux, nous avons présenté le coût global de l'opération, soit 4 millions d'Euros. Ce coût comprend 1 960 000 € pour les abonnements et 1 270 000 € issus du glissement d'autres titres - recettes occasionnelles, abonnement scolaire - vers l'abonnement devenu gratuit pour l'utilisateur. 500 000 € de prise en charge de nouveaux abonnements - c'est ce que l'on appelle l'effet gratuité. Comme à chaque fois qu'une mesure de gratuité est menée, celle-ci a un effet immédiat sur la fréquentation du service. Je vous accorde qu'il ne peut s'agir que d'une estimation puisque nous ne savons pas à l'avance combien de jeunes feront la démarche, mais néanmoins elle est basée sur des expériences de gratuité qui ont été menées. 150 000 € de perte de recettes liée à la lutte contre la fraude, et 120 000 € de nouveaux ETP Keolis pour la gestion de cette opération de gratuité.

Cette gratuité est un choix, une volonté affirmée de faciliter la mobilité des jeunes, dont une grande partie subit chaque jour une précarité qui s'accroît. C'est également le choix de miser sur la jeunesse pour changer les habitudes de déplacement et agir ainsi pour l'environnement et l'apaisement des mobilités sur la Métropole amiénoise. La Ville d'Amiens et la Ville de Camon ont annoncé vouloir faire ce choix, et pour que celui-ci soit pensé à l'échelle de notre territoire, à la demande du Président, Amiens Métropole a étudié la possibilité d'engager un processus à l'échelle métropolitaine.

Dans ce contexte, vous ont été initialement évoqués deux types de processus possibles. Compte tenu des impacts fiscaux, pour rappel perte de 4 millions d'Euros de TVA qui viendraient s'additionner au coût de la mesure et l'impact sur le budget Transport de la Métropole, le premier scénario a été écarté, notamment à l'issue de la Conférence des Maires. Nous proposons donc au vote de ce soir le second, qui a le mérite de la souplesse et de la liberté de décision pour les communes. Ce qui vous est proposé, c'est de permettre aux communes qui le souhaitent de travailler avec Keolis et Amiens Métropole pour rédiger une convention de mise en place de la gratuité pour leurs moins de 26 ans. Cette gratuité serait constituée sur la base d'une substitution des communes concernées aux jeunes de leur commune ayant sollicité cette mesure. Chaque convention devra nécessairement passer par le vote au Conseil d'Amiens Métropole. Je précise que ces communes paieraient au réel la facture, ce qui signifie qu'elles ne paieraient que pour les jeunes concernés, mais aussi qu'elles ne seront pas facturées si ces jeunes pouvaient bénéficier d'une gratuité déjà existante dans la grille tarifaire Ametis. C'est pour cette raison qu'en plus de la domiciliation, un quotient familial sera également demandé comme pièce justificative.

Nous avons également intégré la participation de la Région au transport scolaire, qui continuera de nous verser sa contribution. Le tableau qui vous a été présenté fournit donc une estimation qui tient compte de ces paramètres, mais qui, bien évidemment, ne fait état que du potentiel coût maximum pour chaque commune si elle fait ce choix. Là encore, il est difficile de déterminer avec une exactitude forte combien de jeunes utiliseront cette gratuité si la commune choisit de la mettre en place. Toute commune de la Métropole pourrait intégrer ce dispositif à tout moment en le décidant au sein de son Conseil.

Précision sur les délais également. En permettant aux villes prêtes à se lancer dans cette démarche de bénéficier de ce cadre validé en Conseil métropolitain dès ce soir, il faudrait tout de même six mois pour que cette mesure puisse être mise en place dans ces communes. La construction d'une telle convention, les nécessaires coordinations de vote entre la décision d'un conseil municipal et celui d'Amiens Métropole, tout le monde peut le comprendre, vont exiger ce type de délai.

Enfin, pour que cette gratuité puisse être partagée par le plus grand nombre, il sera proposé d'intégrer cette donnée dans le futur Pacte financier et fiscal afin d'accompagner financièrement les communes qui auraient fait ce choix, mais qui ne disposeraient pas forcément des moyens nécessaires. Dans cette configuration, la Ville d'Amiens a annoncé sa volonté de fournir plus que sa part dans l'effort collectif.

Ces éléments travaillés ainsi que ces données consolidées permettront aux communes qui sont en réflexion aujourd'hui de décider plus tard, dans leurs conseils municipaux, si elles souhaitent s'engager dans le même type de processus, c'est-à-dire travailler sur une convention tripartite ou non. Chaque commune peut aussi décider de ne pas s'y inscrire pour le moment et de solliciter plus tard dans le mandat. Le vote de ce soir n'engage aucune commune à s'inscrire dans ce schéma. Cette modalité a donc l'avantage d'être une démarche libre, basée sur le volontariat et pouvant permettre, si le Conseil d'Amiens Métropole le confirme au moment de l'élaboration du Pacte financier et fiscal, de bénéficier d'un appui financier. Elle a également l'avantage de ne causer aucun impact sur le budget Transport d'Amiens Métropole, qui pourra poursuivre son engagement dans le renouvellement de la flotte et l'amélioration de l'offre aux usagers. 14 nouveaux bus sont en arrivage dès cette année et d'autres suivront. C'est d'ailleurs une volonté affirmée, totalement indépendante de la question de la gratuité, car c'est une nécessité déjà existante, et qui nous a été rappelée par de nombreux maires. Nous travaillons déjà à de nombreuses pistes d'amélioration de l'offre, telles que le passage à dix minutes de trois lignes BHNS, nous travaillons déjà à des extensions de réseaux, nous travaillons déjà à la

densification du réseau de proximité et à l'amélioration des lignes secondaires, ainsi qu'à la pérennisation de certaines lignes RESAGO.

Les recettes supplémentaires attendues par cette amélioration de l'offre nous permettront de poursuivre en continu nos efforts. Cette méthode permettant à chaque commune de faire librement son choix au moment où elle le souhaitera et d'être accompagnée a donc le privilège de préserver les moyens d'agir du budget Transport.

MME RAMBOUR : Je tiens d'abord à rappeler que je ne conteste pas l'objectif de faciliter d'accès à la mobilité pour les jeunes, c'est un objectif que nous partageons tous. En revanche, je regrette que le choix soumis aujourd'hui à notre assemblée ne permette plus d'examiner d'autres solutions, notamment le maintien du dispositif actuel ou la mise en place d'une tarification solidaire fondée sur les revenus qui aurait permis d'aider davantage les habitants les plus modestes, quel que soit leur âge. Le récent rapport de la Cour des Comptes de juillet 2025, que j'ai lu et relu, souligne que les usagers attendent avant tout une offre de transport de qualité, plus de fréquence, de ponctualité et de confort, et que le prix n'apparaît pas comme le principal frein à l'utilisation des transports collectifs. Page 75 de ce rapport, concernant les sondages établis par la Cour des Comptes, il est indiqué que c'est le maillage, la fréquence, la rapidité et l'amplitude pour 75% des personnes. Au niveau de la qualité de service, la ponctualité, la sécurité, la facilité d'achat des titres, information, confort, ambiance à bord pour environ 35%. Et le prix pour 15 à 20%. Il rappelle également que les expériences de gratuité ont souvent entraîné un report limité depuis la voiture, et dans certains cas, une diminution des déplacements à pied ou à vélo, pourtant bénéfiques pour la santé et l'environnement. Enfin, il recommande de privilégier des tarifications solidaires plutôt que des gratuités généralisées. Par ailleurs, l'augmentation prévisible de la fréquentation nécessitera probablement des moyens supplémentaires. Or, nous ne disposons pas à ma connaissance d'une évaluation complète des conséquences économiques, financières et organisationnelles de cette mesure, ni des investissements qu'elle pourrait rendre nécessaires demain. Je prends le cas de Grenoble où la gratuité a été envisagée, puis abandonnée suite aux conclusions d'une étude commanditée à un cabinet en 2019. Selon les projections de l'étude, la gratuité entraînerait une augmentation de la fréquence des transports en commun de 20%, qui ne pourrait être absorbée avec certitude sans accroissement de l'offre des transports. Donc, sur le plan financier, les coûts liés à la nécessité de développer l'offre sont estimés à 13,44 millions d'Euros par an en fonctionnement, 101,7 millions d'Euros en investissement, et 5,35 millions d'Euros par an de dépenses supplémentaires de personnel.

Dans ces conditions, je considère qu'il n'est pas raisonnable d'engager ma commune dans un dispositif dont les effets à long terme ne sont pas suffisamment éclairés et dont le financement pèsera sur le budget communal. Je respecte naturellement les communes qui feront un autre choix, mais pour ma part, dans un souci de responsabilité financière et d'équité sociale, je n'adhérerai pas à ce dispositif et je voterai contre cette délibération. Je vous remercie.

MME BELLINA : Nous avons déjà exprimé notre position de principe sur la gratuité des transports. L'âge n'est pas un critère de justice sociale. Ce qui compte, c'est la situation réelle des familles, et pour cela, le quotient familial est l'outil juste. Mais ce qui est en jeu ce soir dépasse largement la question de la gratuité. Amiens Métropole, c'est 32 ans de construction d'une communauté de destins entre des communes qui ont accepté de mettre en commun leur avenir. 32 ans pendant lesquels, quelles que soient les alternances, nous avons avancé ensemble avec la même boussole. Ce soir, vous nous proposez le premier pas en arrière, celui qu'il ne faudrait pas faire, que cette délibération créerait si elle était adoptée. Ce ne serait pas une liberté supplémentaire, mais une fracture. Demain, deux voisins prendraient le bus, l'un paierait, l'autre non, non pas parce que l'un serait plus pauvre, mais parce que leur maire aurait fait des choix différents.

Certains maires de cette Métropole se retrouveraient seuls face à leurs administrés à expliquer pourquoi leurs voisins ont un droit qu'eux n'ont pas. Personne ici n'a le droit de leur imposer cela. Or, la Métropole existe précisément parce qu'elle efface ces disparités-là. Elle crée un espace de vie commun. Cette égalité entre habitants de notre agglomération, c'est le ciment de notre Métropole. Le groupe Amiens au Cœur refuse de le laisser s'effriter. Nous voterons contre.

MME DELETRE : Nous nous sommes engagés à être constructifs durant ce mandat, et vous savez que nous le serons. Preuve en est, nous ne nous sommes sans doute jamais autant documenté sur le sujet de la gratuité du bus. Je vous remercie pour la tenue de la commission d'hier soir qui a permis à de nombreuses personnes de s'exprimer. Ce qu'il s'est passé hier soir, vous l'avez bien vu, est révélateur d'un certain entêtement. Car au-delà de la remarque que bon nombre d'entre nous partagent sur confondre vitesse et précipitation, il demeure bien des questions. Quelle projection ? Quel coût réel ? Quelle amélioration de l'offre ? Quelles études concrètes ? Et qui paie ? Nous n'avons toujours pas nos réponses. Bon, vous ne m'avez pas non plus répondu sur le point 20. Monsieur le Président, il n'y a pas d'adhésion à cette gratuité. Les représentants des usagers eux-mêmes appellent, j'ouvre les guillemets, "à la prudence et à un arbitrage budgétaire rigoureux avec un travail prioritaire à mener sur la qualité et la densité de l'offre". Une telle décision, impactante financièrement notamment, doit être une décision collective. Or, nous sommes sur une décision dogmatique.

J'ai dénoncé lors du dernier CAM l'usine à gaz que serait un choix à la carte et, malheureusement, c'est le choix que vous nous proposez ce soir. Vous allez nous dire que nous nous opposons par idéologie. Vraiment ce n'est pas le cas, et je crois qu'il faut sortir de ce faux débat. Ce vote n'oppose pas ceux qui seraient pour les jeunes et ceux qui seraient contre eux, il n'oppose pas davantage ceux qui seraient favorables ou défavorables aux transports publics. Le véritable débat est ailleurs, et il est simple : voulons-nous une politique de mobilité ou une politique d'affichage ? Car la gratuité n'est pas une politique de mobilité en elle-même. La Chambre Régionale des Comptes le rappelle très clairement : une stratégie tarifaire doit concilier trois objectifs qui sont parfois contradictoires : assurer la soutenabilité financière du réseau, favoriser le report modal, et garantir une mobilité accessible grâce à une véritable tarification sociale. Et c'est précisément ce qu'Amiens Métropole avait commencé à construire. Le rapport souligne d'ailleurs que notre collectivité a instauré une tarification sociale particulièrement aboutie, avec une modulation selon les revenus qui constitue, je cite, "un marqueur assumé de la politique de mobilité". Nous vous l'avons dit, nous sommes prêts à vous suivre si vous allez sur cette voie.

Le rapport rappelle également que cette dégressivité tarifaire a été maintenue malgré les évolutions tarifaires récentes. La Chambre Régionale des Comptes salue aussi la qualité du pilotage d'Amiens Métropole, des tableaux de bord mensuels, des réunions régulières avec le délégataire, des audits du parc de véhicules, des contrôles qualité par des clients mystère, des indicateurs suivis avec rigueur, autrement dit, nous avons un réseau qui était piloté, évalué, et amélioré en permanence. Pourquoi abandonner cette logique au profit d'une mesure dont les conséquences financières restent incertaines ? Le même rapport rappelle que les recettes commerciales ne représentent déjà qu'environ 11% des produits de gestion à Amiens Métropole, précisément parce que notre politique tarifaire est déjà très sociale. Il rappelle aussi que le modèle économique actuel des transports est fragile, qu'il ne dégagne pas d'excédent suffisant pour financer les investissements futurs, et que la gratuité fait peser un risque sur l'équilibre économique du réseau. Surtout, il rappelle une évidence, que nous ne devons jamais oublier : lorsqu'un service devient gratuit pour l'utilisateur, il ne devient pas gratuit, il est simplement financé autrement, par les contribuables, par les entreprises et, demain, potentiellement, au détriment des investissements dont notre réseau aura besoin. La Chambre Régionale des Comptes va même plus loin, elle souligne que la gratuité permanente remet en cause certains

mécanismes d'optimisation de la TVA et expose les collectivités à des risques fiscaux qu'elles ne maîtrisent pas. Autrement dit, cette réforme n'est pas seulement un choix politique, c'est aussi un choix financier qui engage durablement l'avenir de notre réseau et de notre Métropole, en l'occurrence à ce jour, les collectivités d'Amiens pour plus de 3 millions d'Euros et la ville de Camon qui est, pour l'heure, la seule à vous suivre.

Alors oui, nous voulons favoriser la mobilité des jeunes. Oui, nous voulons davantage d'usagers dans les transports collectifs, mais ça passe d'abord par un réseau plus fréquent, plus fiable, plus élargi, plus ponctuel, plus sûr, pas uniquement par la disparition du prix parce qu'un bus gratuit qui ne passe pas n'a jamais remplacé un bus performant. Etre constructif ne signifie pas tout accepter. Vous nous demandez ce soir d'acter ce choix du "à la carte", mais nous pensons, nous vous l'avons dit haut et fort le mois dernier, que ce choix est une très mauvaise idée. Y compris d'ailleurs en termes de communication. A quoi cela va-t-il ressembler ? Bus gratuit pour les jeunes d'Amiens et de Camon ? Non, vraiment, ce n'est pas possible. Travaillons à autre chose tous ensemble, nous y sommes vraiment prêts, Monsieur le Président, sinon, nous voterons contre cette délibération.

M. PENAUD : Monsieur le Président, vous avez souhaité inscrire à l'ordre du jour de cette séance la gratuité des bus pour les moins de 26 ans. Je vous rappelle que la compétence Mobilité n'est pas une compétence des communes, mais une compétence transférée depuis la naissance du district en 1994, renouvelée en 2000 avec l'avènement de la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Vous avez avec votre collègue Maire de Camon fait de cette question un élément de votre programme municipal et même l'élément phare de votre campagne, sauf que ce n'est pas la Ville d'Amiens qui a les manettes en main. C'est comme si, par imprudence, j'avais fait de la construction d'un gymnase à Glisy le pilier de mon projet municipal. Je savais très bien que la compétence Sport n'est pas dans les mains de la municipalité de Glisy. En fait, vous avez décidé de passer en force. Je vous l'ai dit hier, Monsieur le Président, à l'issue de la réunion commune des deux commissions concernées, « retirez ce point 32 de l'ordre du jour ». Oui, il faut l'étudier. Oui, il faut le documenter. Proposer des projections financières fines, un réseau revu et amélioré, une densification du transport à la demande. Cette délibération n'est pas nécessaire à ce stade, sauf à servir votre communication amiénoise. Nous ne disons pas non à ce projet, nous sommes à ce stade restés sur notre faim avec ce qui nous a été proposé. C'est une base de départ pour constituer des groupes de travail, concerter, entendre les usagers. Bref, en élus responsables, construire une vraie démarche susceptible de parvenir à une décision mûrement réfléchie et viable dans le temps, qui n'impactera pas durablement les finances en réduisant nos faibles marges de manœuvre dans bien des domaines.

Par ailleurs vous avez trouvé une excellente idée que de solliciter de nouveau la fameuse dotation Solidarité Communautaire, un mécanisme alimenté par les communes les plus riches vers celles qui n'ont malheureusement pas la chance de se trouver aux portes d'Amiens dans des nœuds autoroutiers. J'attire simplement l'attention de mes collègues. Est-ce vraiment votre priorité que d'abonder avec de l'argent de la DSC la politique des transports, car une fois cette somme affectée, vous n'aurez plus l'argent nécessaire qui pour agrandir un bâtiment communal, qui pour faire un effacement des réseaux, ou encore embellir le cadre de vie de ses habitants. Et puis, ce sont les conseils municipaux de chacune des communes qui décideront chaque année de l'utilisation que vous ferez de cette solidarité parce que ce qui nous est proposé, c'est d'affecter cette solidarité à un choix de la campagne électorale d'Amiens. En conclusion, et sans surprise, nous voterons contre cette délibération inutile, et nous demandons le vote à bulletin secret.

M. HESDIN : Je constate que je n'ai pas été le seul à étudier le rapport de la Cour des Comptes et, malheureusement, j'y reviendrai. Mes chers collègues, se soucier du pouvoir d'achat et des

conditions de vie de notre jeunesse est tout à fait légitime. Ce sujet de la gratuité des bus pour les moins de 26 ans aura permis d'en mesurer les enjeux environnementaux, voire sociétaux, financiers, économiques, de mobilité ou encore d'égalité entre les usagers. D'un point de vue environnemental, la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique et la réduction des gaz à effet de serre est une urgence dont nous sommes tous conscients, j'en suis certain. Réduire la place de l'automobile dans notre ville-centre, fluidifier le trafic est une nécessité. Mais cela ne passera pas uniquement par la modification de l'offre tarifaire du réseau de bus. Pour Laurent THOVISTE, Vice-président du Syndicat mixte des Mobilités de l'aire grenobloise, la gratuité ne garantit pas un report significatif de la voiture vers les transports en commun. Des études, dont un rapport de la Cour des Comptes publié en 2025 montre, selon lui, que le report modal reste en réalité faible, souvent inférieur à 10%. Sur les enjeux de la mobilité, la mise en place de la gratuité pour les moins de 26 ans mérite une réflexion approfondie. Ne faudrait-il pas attendre l'élaboration du futur Plan Mobilité, qui est un document stratégique, accompagné d'un diagnostic actualisé permettant de mieux comprendre les besoins des usagers et les effets attendus de cette gratuité. Cela permettrait de mesurer l'impact d'une telle mesure en termes de hausse de fréquentation, d'état de la fréquentation actuelle, de saturation des réseaux. C'est ce que préconisent là encore les Chambres Régionales des Comptes et l'association Véloxygène.

Prenons le temps d'évaluer rigoureusement nos capacités financières avant de figer nos choix tarifaires. Nous l'avons bien entendu, le souhait qui est d'instaurer cette gratuité dès le 1^{er} janvier 2027 nécessiterait six mois d'études, de démarches administratives et juridiques. Mais pourquoi ne pas reporter ce projet à la rentrée de septembre 2027, comme le préconisait Monsieur LHERMITTE hier soir en commission mixte ? Concernant la gratuité totale sur Montpellier, la Cour des Comptes dans ses rapports souligne la saturation des réseaux, un service dégradé et un report modal là encore depuis la voiture assez limité lors de la généralisation de cette gratuité. Il ne me semble d'ailleurs pas judicieux de citer en exemple ce modèle mis en place par la métropole héraultaise, ni de s'en inspirer. En tout cas, soyons vigilants et prudents. D'autres rapports sur des villes ayant instauré la gratuité totale, comme Grenoble, Bourges, Dunkerque, en arrivent aux mêmes conclusions.

Sur l'égalité entre les utilisateurs, pourquoi les moins de 26 ans et pourquoi pas d'autres franges de la population ? Car si certains jeunes ont un pouvoir d'achat restreint, ils ne sont pas les seuls. Je ne pense pas que cela va véritablement résoudre leur problème de pouvoir d'achat car pour ceux qui ne peuvent bénéficier des tarifs réduits, cela représente une dépense de 20 à 30 € par mois. Ce qui les impacte le plus, à mon sens, ce sont les frais de logement, d'inscription dans les écoles supérieures, et les dépenses alimentaires. Si l'on veut instaurer un modèle égalitaire et équitable, alors, il faudra à terme mettre en œuvre la gratuité totale. Ce sujet a d'ailleurs déjà été évoqué par Messieurs LALAN et DEFFONTAINES dernièrement.

Enfin, sur le plan financier et économique, le scénario 1 ayant été abandonné car trop coûteux, dû en partie à un ratio recettes/dépenses chutant à moins de 10%, les débats tournent désormais autour du scénario 2, dit "à la carte" où chaque commune peut adhérer ou pas. Pour les maires des communes de la deuxième couronne, dont je fais partie, qui ne bénéficient pas de lignes de bus régulières, mais simplement du RESAGO, je vous assure que nos conseillers municipaux vont nous rire au nez lorsque l'on va en débattre. On pourrait imaginer, à mon sens, un troisième scénario qui proposerait une révision de la tarification solidaire avec des abonnements revus à la baisse et plus adaptés pour les jeunes, comme le préconisent à la fois la Présidente de l'association Véloxygène mais aussi, toujours et encore, les Cours des Comptes car la gratuité n'existe pas. La dette transport sur Montpellier, comme cela a déjà été évoqué et rappelé par Montpellier Méditerranée Métropole, a augmenté de manière significative. Le rapport de la Cour des Comptes, du fait de la gratuité totale, le souligne. En 2019, les recettes tarifaires couvraient 37% des charges d'exploitation de l'opérateur la TAAM. En 2024,

elle a chuté à 6%. Il ne demeure plus, en effet, que les recettes des tarifs versés par les non-résidents. Les perspectives financières sont préoccupantes puisque les travaux d'extension de l'offre nécessitent des investissements conséquents d'ici 2031. Si les résultats du budget Transport sont effectivement bons, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, hier en commission mixte, ils ne suffiront pas le jour où la gratuité se généralisera et qu'il faudra assurer un service public de qualité. Cela impactera forcément notre futur Pacte financier et fiscal.

Pour conclure, il s'agit aujourd'hui de faire un choix de politique publique, un vote de principe qui ne servirait qu'à poursuivre les études. Sans douter un instant de votre parole, Monsieur le Président, j'espère que cette précision sera retranscrite dans le procès-verbal qui va suivre afin qu'il n'y ait pas de conséquence irréversible, mais pensons à un scénario 3. Je vous remercie.

M. DE JENLIS : Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat que vous nous proposez ce soir dépasse largement la seule question de la gratuité des transports. Il oppose en réalité deux conceptions de la solidarité. Je trouve particulièrement paradoxal qu'une majorité qui se réclame de la justice sociale fasse aujourd'hui le choix d'abandonner le seul critère social. Car enfin, qu'est-ce qui justifie qu'un jeune issu d'une famille aisée bénéficie de la gratuité alors qu'un salarié de 40 ans aux revenus modestes continuera à payer son abonnement ? La mesure que vous proposez ne repose plus sur les ressources, elle va uniquement reposer sur l'âge. Or, la vraie solidarité consiste à aider davantage ceux qui en ont plus besoin, quel que soit leur âge. C'est précisément la philosophie que nous avons mise en place avec la tarification sociale d'Ametis, extrêmement favorable, extrêmement sociale, fondée sur le quotient familial. Les foyers les plus modestes bénéficient déjà de la gratuité totale des transports, et les autres catégories de réductions très importantes, 70% voire 50%. Les chiffres démontrent que cette politique fonctionne. Plus de la moitié des abonnements des jeunes sont déjà gratuits, et les jeunes les plus modestes sont donc largement protégés, mais à l'inverse, ce que vous proposez aujourd'hui finalement, c'est une gratuité sans aucune condition de ressources. Or, la solidarité n'est-elle pas la généralisation des avantages pour tous ? Ce n'est pas du tout cela, cela repose avant tout sur la justice et sur la priorité donnée aux plus fragiles.

Ensuite il y a la question financière ; le coût de cette gratuité sans condition de ressources est estimée à plus de 3 millions d'Euros minimum par an rien que pour Amiens. Il ne s'agit absolument pas d'un investissement, mais bien d'une dépense de fonctionnement récurrente chaque année. Chaque année, plusieurs millions d'Euros viendront réduire notre capacité d'autofinancement. Chaque année, ce sont autant de moyens qui manqueront demain pour améliorer le réseau, moderniser nos équipements ou investir pour l'avenir, sauf à recourir davantage à l'emprunt ou alourdir la dette de la Métropole.

Enfin, je m'interroge sur l'efficacité réelle de cette mesure. L'étude d'impact montre que 46% des moins de 25 ans se déplacent principalement à pied ici, à Amiens Métropole, 29% en voiture et seulement 18% en bus. Je ne suis pas du tout convaincu que la gratuité sans condition de ressources transformera massivement les piétons en usagers des transports en commun. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a été largement commenté, je ne m'attarderai pas plus que cela. Je pense que notre véritable défi à tous est de convaincre les automobilistes de laisser leur voiture, mais pour cela - et c'est de notoriété publique -, les usagers demandent avant tout davantage de fréquence, davantage de régularité, de confort et de desserte, bien plus que la gratuité. Au fond, cette mesure constitue très clairement une première rupture avec le principe de tarification sociale que nous avons construite depuis des années, et elle ouvre naturellement le débat sur la gratuité généralisée des transports.

Alors, pour notre part, nous faisons un autre choix, celui d'une solidarité fondée sur les besoins plutôt que sur l'âge, d'une gestion responsable de l'argent public, et d'un investissement

prioritaire dans la qualité du service. La justice sociale, ce n'est pas donner la même chose à tout le monde, c'est donner davantage à ceux qui en ont le plus besoin. C'est cette vision que nous continuerons à défendre parce que nous préférons faire le pari de la qualité de service plutôt que celui de la gratuité à l'âge. C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre.

MME DESBUREAUX : Monsieur le Président, chers collègues, attention, il faut le voir ou l'entendre pour le croire, mais des communistes vont se faire les défenseurs et défenseuses de l'intercommunalité. Ah, nous ne l'aurions pas imaginé après des années à défendre la primauté de la commune comme collectivité locale de référence. Pourtant, aujourd'hui, notre groupe Amiens en Mieux se pose la question du sens d'une intercommunalité à plusieurs vitesses. Puisque cette collectivité existe et que des compétences lui sont dévolues, comment se satisfaire de se retrouver à mettre en place des politiques à la carte, car c'est bien de cela dont il s'agit ici, surtout face à un tel sujet. Il y a dix ans, les communes ne faisaient aucune difficulté au financement du BHNS, qui ne concernait pas plus de communes que la mesure de gratuité pour les moins de 26 ans que nous défendons ce soir, et même moins, et malgré les sommes astronomiques engagées, 120 millions annoncés à l'époque pour un total de 140 à 180 millions au final, pour une assurance de résultat discutable et largement démentie par les faits. Il est vrai que depuis la fondation de notre EPCI, celui-ci était alors toujours défendu, jusqu'à Monsieur GEST, comme un lieu qu'il ne fallait pas politiser et où la conflictualité des opinions n'était pas toujours très bien venue. Hypocrite ? Peut-être quand on voit désormais que lorsqu'une mesure sociale et écologique - et on en voit particulièrement l'utilité en temps de canicule - qui permettrait d'améliorer le pouvoir d'achat et la vie des Hommes, en facilitant l'accessibilité mais aussi l'employabilité, devient l'occasion d'une lutte acharnée de la part des mêmes qui s'y refusaient en toute circonstance par le passé. Une position dogmatique qui va contre le sens de l'Histoire.

Cette gratuité des transports en commun, au moins urbains, c'est l'avenir. Peut-être n'avez-vous pas encore eu le temps d'en prendre le pouls, mais c'est une attente. Nul doute que votre jeunesse, et plus largement votre population, vous en fera part rapidement. Et nous ne doutons pas que dans un avenir pas si lointain, malgré l'incongruité de voter pour un tel montage que celui qui nous occupe maintenant, vous finissiez par être convaincus, et que cette mesure se généralise dans l'ensemble de notre Métropole.

MME PINON : Monsieur le Président, chers collègues, lors du dernier Conseil, j'avais demandé à ce que ce sujet soit retravaillé avec les données manquantes, avec les maires et avec le temps nécessaire. La Conférence des Maires a eu lieu, ses conclusions méritent d'être entendues ici. Les maires ont été clairs. Ils ne sont pas opposés à aider les jeunes à se déplacer, mais ils ont posé des conditions de bon sens. Une décision adoptée dans la précipitation, sans vision d'ensemble, risque de créer une rupture entre les territoires plutôt qu'une solidarité. Ils ont rappelé ce que nous savons honnêtement tous : cette mesure aura nécessairement un impact sur notre capacité d'investissement dans les années à venir. Lors de cette Conférence des Maires, d'autres priorités ont été exprimées avec force : la qualité du service, le cadencement, le renouvellement du matériel roulant. Surtout, et c'est là que le bât blesse, pour nos communes périphériques, des élus ont rappelé qu'il y a sur notre territoire 13 communes qui n'ont tout simplement que le RESAGO. Offrir la gratuité à des jeunes qui n'ont pas tous accès au même réseau, c'est une promesse creuse. Ne faites pas croire que pour les maires, le problème, c'est la gratuité pour les moins de 26 ans. Le problème, c'est cette gratuité dont nous n'avons pas le plan de financement sur le temps du mandat. Le problème, c'est qu'il s'agit d'une promesse amiénoise que vous mettez à notre agenda métropolitain, faite au mauvais moment, dans le mauvais ordre et en l'absence de visibilité financière pérenne dans un contexte incertain.

Les maires vous ont partagé leurs priorités, leurs doutes. En nous proposant d'adopter de manière expresse cette délibération, vous prenez le risque de passer à côté des préoccupations partagées de notre agglomération. Vous le savez, dans la pratique, une gratuité partielle ou totale n'est pas réversible. Une gratuité se prépare, et avant de décider qui paie combien, nous devrions d'abord co-construire notre projet des transports et des mobilités pour les 39 communes.

Quel que soit le résultat du vote de ce soir, Monsieur le Président, apprenez à travailler avec nous les maires, entendez cette voix des maires remplie de bon sens, pragmatique et loin des logiques politiciennes. Vous vous étiez engagé dans votre discours de candidature, le 7 avril dernier, à l'organisation d'un séminaire de travail dès les premières semaines pour définir ensemble notre feuille de route. L'urgence, la seule qui vaille ce soir, c'est bien celle-ci. Je vous remercie.

MME LE CARLIER DE VESLUD : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite intervenir aujourd'hui à la fois comme nouvelle élue au sein de cette assemblée, mais aussi comme usagère des transports en commun de notre territoire. Mais avant cela, il me semble difficile de faire abstraction du contexte qui nous précède. Nous héritons d'un choix structurant qui a profondément marqué notre politique de mobilité, celui du Bus à Haut Niveau de Service pour lequel Le Courrier Picard titrait le 9 janvier dernier : "Bus à Haut Niveau de Service, tout ça pour ça". Un projet de plus de 140 millions d'Euros, présenté comme une réponse ambitieuse aux besoins de déplacement des habitants de notre Métropole. Pourtant, plusieurs années après sa mise en œuvre, nous sommes en droit de nous interroger. Nous sommes en droit de nous interroger sur un projet qui dessert seulement 6 communes, qui a fortement réduit les marges de manœuvre à l'échelle de l'ensemble de notre Métropole, et dont beaucoup d'usagers considèrent aujourd'hui qu'il n'a pas produit les résultats attendus au regard de l'investissement consenti.

Nous sommes aussi en droit de nous interroger sur le positionnement de certains collègues présents aujourd'hui qui ont soutenu ce projet à l'époque et qui mettent aujourd'hui en avant l'impact faible pour leurs communes, alors même que le BHNS a coûté des dizaines de millions sans en bénéficier réellement, ou les difficultés à aller plus loin dans les politiques de mobilité alors même que, nous l'avons dit, nous nous engageons à ce que nos budgets ne soient pas impactés d'un centime. Pendant ce temps, certains habitants continuent à rencontrer des difficultés très concrètes. Des communes insuffisamment desservies, des problèmes de fréquence, de correspondance, d'horaire ou d'accessibilité. Beaucoup d'Amiénois attendent encore un réseau à la hauteur des promesses qui avaient été formulées.

Pour autant, faire ce constat ne doit pas nous empêcher d'avancer, car la gratuité des moins de 26 ans répond à un enjeu réel. A titre un peu plus personnel, j'ai pu constater à quel point le coût de transport peut constituer un frein réel pour des jeunes dans notre territoire. Prendre le bus chaque jour pour aller en cours, se rendre à un stage, rejoindre un lieu de travail, ou simplement accéder à une activité culturelle ou sportive, tout cela représente un budget qui pèse lourd quand on est étudiant ou jeune actif. J'ai vu des jeunes renoncer à des opportunités, hésiter à s'éloigner de chez eux ou s'organiser à plusieurs pour partager des trajets en voiture, faute de pouvoir compter sur un réseau de transport accessible financièrement. Quand s'ajoutent à cela les difficultés que nous connaissons tous sur la fiabilité du réseau, les retards, les suppressions de bus, l'affichage défaillant, le transport en commun devient parfois une contrainte de plus plutôt qu'une solution.

Cette expérience me conduit à penser que cette mesure peut constituer une avancée concrète pour de nombreux jeunes de notre territoire. Elle ne règlera pas à elle seule toutes les difficultés

de notre réseau, elle ne remplacera pas non plus une réflexion plus large sur l'offre, sur la qualité et sur son équilibre territorial, mais si vous voulons encourager les usages des transports publics et réduire les freins qui existent encore, alors faciliter l'accès des jeunes au transport est une orientation qui mérite d'être soutenue. Je vous remercie.

MME ERCAN : Monsieur le Président, chers collègues, je dois dire que je m'interroge sincèrement sur le positionnement de certains maires, mais aussi élus de l'opposition amiénoise aujourd'hui, car il est bon de rappeler les faits. Lors de la précédente mandature, l'équipe en place a fait voter un projet de Bus à Haut Niveau de Service pour 140 millions d'Euros, bénéficiant à 6 communes, tout en relevant le versement au Transport Mobilité à son niveau maximal. Personne ne contestera que cette décision a eu des conséquences financières importantes à l'échelle de la Métropole entière. Je me permets une question : quelle levée de boucliers aurions-nous connue si une majorité de gauche avait pris une telle décision ? Je pense que chacun connaît la réponse ici.

Aujourd'hui, pourtant, que demandons-nous exactement ? Nous ne demandons pas à imposer une mesure à l'ensemble de la Métropole, nous ne demandons pas non plus un financement collectif supporté par toutes les communes, nous demandons simplement l'autorisation de mettre en œuvre la gratuité à l'échelle amiénoise, une mesure dont le coût serait intégralement supporté par notre Ville, une mesure sans incidence sur les finances métropolitaines, et une mesure qui laisserait ensuite à chaque commune la liberté de rejoindre le dispositif si elle le souhaite. Franchement, où est l'atteinte à l'équilibre territorial ? Où est l'atteinte aux finances communes ? Si nous avions voulu financer une promesse de campagne par le pot commun à l'échelle de toute la Métropole, et de manière unilatérale, alors oui, j'aurais compris votre réaction, j'aurais compris vos inquiétudes et même votre opposition. Mais nous avons entendu les craintes exprimées, nous avons entendu les interrogations formulées, et je crois qu'aujourd'hui, nous avons trouvé les voies et moyens d'une délibération équilibrée, qui ne lèse personne, qui respecte chacun et qui ne laisse aucune commune de côté. Merci.

M. TOUMI : Je serai assez bref. J'aimerais commencer par avoir une pensée pour le personnel d'Ametis qui travaille dans les conditions que l'on connaît, et plusieurs nous ont fait remonter des conditions difficiles avec, notamment, des pannes de climatisation sur des bus. Pourquoi j'en parle ? D'une part, pour leur rendre hommage, et d'autre part, pour vous dire encore une fois que vous confondez vitesse et précipitation. Vous souhaitez à tout prix mettre en place cette gratuité, mais comme on l'a évoqué à plusieurs reprises, comme une majorité des élus métropolitains l'affirment, vous ne répondez pas aux questions que nous vous posons depuis trois semaines/un mois, vous n'avez pas consulté la population sur ce sujet, vous n'avez pas consulté les 36 000 jeunes qui pourraient être concernés par cette mesure pour savoir si oui ou non, ils auront recours au bus gratuit si celui-ci est gratuit. Vous n'avez pas de chiffres précis. Les Cours des Comptes ont également émis des avis particulièrement négatifs sur cette mesure, notamment sur l'objectif écologique qui n'était pas atteint. A Montpellier, les publics qui se sont tournés vers le transport gratuit, ce sont les piétons et les cyclistes, et non pas majoritairement les automobilistes. Votre projet comporte beaucoup d'incertitudes, nous n'avons aucune donnée. Comme l'a dit subtilement Monsieur DEFFONTAINES hier, c'est une première étape que vous souhaitez mettre en place, est-ce la politique des petits pas que vous voulez mettre en place sur cette Métropole avec le transport gratuit ? Vous commencez par proposer à ce qu'une commune, deux communes puissent l'appliquer pour elles-mêmes, pour finir par l'appliquer, au fur et à mesure du mandat, à l'ensemble de la Métropole. Très souvent en commission ou en conseil, quand on vous pose des questions, vous ne répondez pas, et Madame DELÉTRÉ l'a encore dit tout à l'heure. Donc, nous aimerions déjà avoir des réponses aux questions que nous vous posons, des réponses non politiciennes mais concrètes sur la situation ici. Je vous félicite car vous avez réussi à faire l'union contre votre méthode qui ne

fonctionne pas, et qui est, comme l'a dit Madame PINON, aux antipodes de ce que vous avez déclaré lors de votre discours d'investiture où vous avez insisté sur la concertation et la prise en compte des élus et des maires métropolitains.

M. DEMARET : Monsieur le Président, chers collègues, en ce qui me concerne, je suis donc maire d'une commune, et j'ai été auparavant délégué, à l'époque de Monsieur de ROBIEN, d'une autre commune où nous avons monté différents projets en partant de rien et construit ce qu'est devenue aujourd'hui la Métropole. Me voilà de nouveau maire et non pas adjoint et délégué. Je tiens à dire qu'il a été fait des bons choix, sauf que dans toutes les communes de la Métropole, les jeunes ne sont pas égaux en termes d'accessibilité. En tant que Maire de Ferrières, où c'est mon deuxième mandat, je ne vais pas me battre pour la gratuité. Je ne vous cache pas que j'ai une population aisée. Pour les jeunes que je côtoie, ce n'est pas un problème de politique de savoir si la mesure émane de la droite ou de la gauche, mais ils se disent qu'ils ont RESAGO. Je rappelle que RESAGO était destiné à toutes les populations, et c'est aujourd'hui devenu principalement une problématique de jeunes pour se rendre au lycée, au collège, parce que les horaires ne sont plus ce qu'ils étaient. Nous allons faire les démarches dans ce mandat pour faire en sorte que cela devienne équitable. Je tiens à dire que je suis impliqué dans le monde associatif et au niveau de Ferrières, nous n'avions pas d'aire de jeux, pas de City Park, pas de bibliothèque digne de ce nom, et dans la population qui venait à Ferrières, il était très rare d'avoir un couple de moins de 50 ans. Depuis que ces infrastructures ont été mises en place, les acquéreurs ont entre 25 et 35 ans, avec ou sans enfant. Au-delà de ce que nous avons mis en place, nous n'avons pas vocation à avoir des structures sportives, une halle sportive. Bien sûr, nous allons travailler avec les services d'Amiens Métropole, avec les communes avoisinantes, qui, elles, sont structurées. En revanche, comment fait-on pour s'y rendre ? Et comment ces jeunes font financièrement ? Je parle pour l'ensemble des jeunes de toutes les communes. J'ai été éducateur dans différentes disciplines sportives, et il y a un sport que je défends, pour lequel il y a trois entraînements par semaine, ce qui veut dire une multitude de coûts de transport. Comment fait-on pour ces jeunes, pour les aider financièrement ?

Je suis un maire sans étiquette et je dis simplement que cela va me permettre, en tant que maire, de poser la question à mon conseil municipal de savoir si nous devons continuer à accompagner nos jeunes ou non. Je n'ai pas réussi à avoir les statistiques, mais quelle mesure a été vraiment mise en place depuis la création du district pour les jeunes ? C'est peut-être la première. Je ne veux pas savoir d'où elle vient, je dis simplement que j'y adhère parce qu'il faut impérativement être auprès de nos jeunes. Je préfère cela que donner des millions voire des milliards, pour une guerre qui n'est pas la nôtre. Pensons à nos jeunes, car ils en ont besoin et si nous pouvons élargir cette mesure à l'ensemble de la population, faisons-le. Je suis ravi en tant que maire de pouvoir proposer à mon conseil municipal la possibilité d'abonder ou pas dans ce sens.

M. GIGNON : Monsieur le Président, chers collègues. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention lors du premier Conseil d'Amiens Métropole où nous avons commencé à aborder le sujet. Je vous ai écouté très attentivement en Conférence des Maires, et je vous ai écouté en commission hier. J'en ai entendu beaucoup dire, et encore aujourd'hui, Madame DELÉTRÉ, Madame PINON, Monsieur PENAUD, qu'il faut du temps, qu'il faut reporter ce projet. Monsieur TOUMI qui nous dit qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Je crois sincèrement qu'il existe aujourd'hui une différence fondamentale entre précipitation et urgence. Et aujourd'hui, je pense que nous faisons face à plusieurs urgences. Certains de mes collègues l'ont déjà abordé. La première, c'est l'urgence sociale. A Amiens, nous avons des milliers de jeunes qui comptent chaque Euro. Nous avons des files d'attente devant les épiceries solidaires. Le Grand Amiénois a récemment publié un rapport particulièrement éclairant sur la précarité étudiante, certains ici y ont participé. Il rappelle que les difficultés financières conduisent de nombreux étudiants à

arbitrer entre leurs dépenses essentielles. Certaines enquêtes citées dans ce rapport montrent que 70% des étudiants déclarent se priver sur leur alimentation, qu'un tiers d'entre eux réduisent leurs portions, et 17% affirment qu'ils auraient eu besoin d'une aide alimentaire sans en bénéficier. Quand on en est à compter ses repas et ses centimes, quelques dizaines d'Euros économisés chaque mois sur les transports, excusez-moi, mais ce n'est pas un détail. C'est parfois ce qui permet de poursuivre ses études, de ne pas renoncer, d'accepter un emploi, son premier, de pratiquer une activité sportive ou simplement de vivre un peu plus dignement.

La seconde est une urgence écologique, nous l'avons abordé aussi. Vous êtes tous en train de souffrir de la chaleur, je pense que nous sommes nombreux à faire le lien entre les deux. Nous parlons beaucoup de transition écologique et je suis certain que vous êtes confrontés au quotidien, en tant que maires, à la nécessité d'accélérer celle-ci. Nos administrés nous le demandent. Et cette transition passe aujourd'hui par le fait de donner aux jeunes les moyens de choisir les transports collectifs. Les habitudes de mobilité se construisent tôt. Monsieur de JENLIS disait que ce n'est pas un investissement. Nous, nous investissons dans la jeunesse, ces jeunes sont de futurs utilisateurs toute leur vie des transports collectifs. Donc, on investit dans notre jeunesse. Chaque jeune qui prend aujourd'hui l'habitude d'utiliser le bus est un futur adulte qui utilisera davantage les transports publics. Cette mesure est donc un investissement pour le climat autant qu'un investissement pour notre réseau de transport lui-même. Un jeune qui peut se déplacer accède plus facilement à un emploi sur la zone industrielle, à une formation, à l'université, à un stage, à une association, à un équipement sportif ou culturel, sur l'ensemble de notre territoire métropolitain. C'est cela une politique de mobilité qui amène à l'égalité des chances.

Alors, oui, nous assumons d'agir rapidement. Même si je veux également dire que nous avons entendu, je l'ai dit, en Conseil métropolitain, en Conférence des Maires, en commission, nous avons écouté, nous avons adapté le projet. Nous avons donc entendu nombre de vos remarques lors du débat que nous avons eu en Conseil métropolitain, à la Conférence des Maires ou encore en commission hier, mais nous essayons d'aller vite parce que les difficultés des jeunes n'attendent pas encore deux ou trois ans supplémentaires, et manifestement, le dérèglement climatique non plus. Aller vite, ce n'est pas de la précipitation lorsque la situation l'exige. La précipitation consiste à agir sans réfléchir. L'urgence consiste à ne pas attendre lorsque l'on connaît déjà la bonne direction. Aujourd'hui, nous connaissons cette direction, et nous voulons la prendre. Nous choisissons simplement de ne pas perdre de temps. Certains nous reprochent d'aller trop vite. Moi, je me soucie davantage d'une autre tentation, celle que résumait Edgar Faure lorsqu'il écrivait "l'immobilisme est en marche et rien ne saurait l'arrêter". L'option présentée permet aux communes qui le souhaitent d'agir maintenant et d'ouvrir le cadre d'une discussion juridique pour la mise en œuvre de cette mesure. Elle donne aux autres le temps dont elles ont besoin pour prendre leur décision collectivement et démocratiquement. Je vous remercie.

MME VANACKER : Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues, j'ai assisté hier à la commission et j'ai entendu mon collègue des Finances défendre un projet qui nous semblait extrêmement important. J'ai aussi été frappée par la qualité souvent des remarques qui ont été faites et que nous avons entendues. Je souhaite revenir, à l'instar de mon collègue Monsieur GIGNON, sur des points qui me sont apparus à la relecture de mes notes. Le premier est d'ordre général et répond d'une certaine manière à Madame BELLINA. Oui, je pense que les maires doivent effectivement être capables d'expliquer à leurs administrés si, oui ou non, ils souhaitent entrer dans le système que nous leur proposons et qui n'est, dans un premier temps, absolument pas contraignant. La deuxième remarque est de l'ordre de l'évolution de nos sociétés. Offrir la gratuité du bus aux jeunes métropolitains, c'est leur permettre un accès facilité aux activités que leur propose la plus grande ville de cette communauté. Les musées, les

bibliothèques, les cinémas, les théâtres, les stades, les complexes sportifs et aquatiques, les lieux de rencontre, et ce en dehors de leur temps scolaire puisqu'on sait très bien que le dispositif de gratuité sur les trajets scolaires est largement mis en place. Offrir cette gratuité, c'est leur permettre de s'ouvrir sur le monde, de se construire avec leurs contemporains, et de devenir des citoyens actifs de leur ville. Nous sommes probablement une majorité dans cette assemblée à être parents, à être grands-parents et effectivement, le devenir de nos jeunes devient une priorité avec notre majorité.

La question que je vais vous poser m'est venue après la lecture d'un article ce matin sur le vieillissement de la population française et européenne en général. Allons-nous devenir une gérontocratie comptable, uniquement demandant des perspectives sur sept ans alors que la guerre est aux portes de notre continent, que celui-ci suffoque sous une vague de chaleur inédite, justement parce que personne, depuis des décennies, n'a eu l'audace de proposer pour avancer et n'a eu l'audace d'anticiper. L'urgence, elle est à nos portes. Alors, avons-nous envie aujourd'hui d'offrir le meilleur à notre jeunesse métropolitaine ? Je suis persuadée, Mesdames Messieurs, chers collègues, que pour pousser notre jeunesse vers le haut, nous pourrions compter sur vous.

M. BEUVAIN : Je me suis déjà longuement exprimé lors du dernier Conseil d'Amiens Métropole sur ce sujet, et j'ai pris plaisir à écouter mes collègues qui ont repris ces arguments en les étayant de façon admirable pour rappeler quelle avait été l'attitude de nos autres collègues les douze dernières années quand ils ont accepté de financer un projet qu'ils n'avaient pas eux-mêmes défendu pendant la campagne municipale dans leur ville, dans leur village et dans la ruralité. Mais aujourd'hui, les temps changent parce que les majorités changent. Ce soir, j'ai entendu la Cour des Comptes, la Cour des Comptes, la Cour des Comptes. Et en même temps, juste avant d'entendre la Cour des Comptes, une collègue dans notre assemblée nous a dit, "nous sommes des élus, et nous sommes des élus qui pouvons discuter, arbitrer, décider". Ce qui veut bien dire que la Cour des Comptes, on en fait un peu ce que l'on veut. Et si l'on regarde qui est la Cour des Comptes, quelles sont les consignes de la Cour des Comptes, c'est-à-dire raboter l'ensemble de nos politiques publiques, raboter sur l'hôpital, raboter sur nos dépenses obligatoires, pour être toujours dans ce que l'on appelle le Pacte de Stabilité, et répondre de plus en plus à ce que nous demande l'Europe, à savoir être en dessous du seuil de dépenses pour que nous soyons un pays respectable et respecté par les banquiers. Parce qu'à côté de la Cour des Comptes, qu'avons-nous d'autre ? Nous avons les agences de notation qui vont décider de nous suivre, nous accorder des emprunts en fonction de notre santé financière. Mais si on ne fait référence qu'à la Cour des Comptes, qui n'émet que des avis et des poncifs libéraux, et à nos agences de notation, on ressuscite François Mitterrand. Ce n'est pas le meilleur des hommes politiques que j'ai apprécié dans ma courte vie, mais en tout cas, on pouvait au moins repenser ce qu'il a dit avant de quitter le pouvoir : "Je suis le dernier grand président, après moi, il n'y aura plus que des financiers et des banquiers". Ce soir, la discussion que nous avons tournée essentiellement autour d'un avis rendu par la Cour des Comptes, des financiers et des banquiers, et qui ne prend pas en compte qui sont les jeunes que nous avons dans nos villes ou dans nos villages.

La fois dernière, je vous ai dit sous forme de provocation, je le regrette un peu, pas entièrement, sinon je ne le dirais pas ce soir, mais si ce soir nous avons des jeunes de nos villes, de nos villages, de notre ruralité, si ce soir nous avons également des personnes ayant des petits salaires, qui sont des travailleurs pauvres, des familles fragiles, des gens exclus de toutes les politiques en général, et qui n'entendent plus les discours que peuvent tenir un sénateur, un député, un ministre, et en ce moment un président, parce qu'on ne s'intéresse jamais à celles et ceux qui ne gagnent rien, on ne s'intéresse plus à celles et ceux qui sont dans la misère, on ne s'intéresse pas à subvenir aux besoins de celles et ceux qui sont les plus nombreux en France

et auxquels les politiques n'apportent plus rien, ce soir nous avons peut-être l'opportunité de se dire que l'on va commencer avec ces jeunes pour leur donner un avenir. D'autres collègues me disent : oui, mais certains ont de l'argent, certains pourraient payer, sauf que ne décidons pas à la place de celles et ceux qui peuvent décider de faire ce qu'ils souhaitent de leur argent, et de le mettre peut-être ailleurs que dans le transport du bus. S'ils ont des moyens, ne pensez-vous pas que le peu de moyens dont ils disposent, ils pourraient le mettre dans un autre plaisir plutôt que dans une obligation pour pouvoir exister et se déplacer ? Je vous rapporte un dernier propos d'un président : "on ne fait pas la politique d'un pays à la corbeille de la Bourse". C'est Charles de Gaulle, tout le monde l'aura reconnu. Cela veut dire que l'on n'entend pas non plus celles et ceux qui dirigent à notre place la gestion humaine que nous devons avoir pour les populations. J'ai cité deux grands personnages qui comptent parce qu'ils nous disent quand même que l'on a la liberté, in fine, dans nos institutions, dans nos collectivités, de décider sans s'en remettre uniquement à des personnes qui veulent décider à notre place et nous dire ce qui est bon dans la gestion de notre collectivité. Sinon, demain, ne faisons plus d'élection municipale, donnons les pleins pouvoirs à la Chambre Régionale des Comptes pour gérer nos collectivités, donnons les pleins pouvoirs à la Cour des Comptes au plan national pour gérer la France. Entre nous, que ce soit Emmanuel Macron ou la Cour des Comptes, c'est pratiquement la même politique qui est appliquée. Je n'ai pas envie aujourd'hui d'une politique libérale à Amiens et dans sa Métropole, et j'ai envie de faire jouer la solidarité pour l'ensemble des 38 autres communes qui composent notre belle institution et qui n'a jamais été politisée par le Maire Frédéric FAUVET en arrivant parce qu'il a trouvé face à lui des personnes qui lui ont répondu qu'on ne serait jamais d'accord avec ce qu'il faisait. L'opportunité que l'on vous donne aujourd'hui est de ne pas vous contraindre à être dans une communauté de vie qui vous oblige. Vous déciderez librement, et après, vous savez quoi ? Dans sept ans, les électeurs de votre ville, de votre village jugeront.

M. DARRAGON : Je suis déjà intervenu lors du dernier Conseil d'Amiens Métropole à ce sujet. Je suis intervenu encore hier. Je vous ai indiqué que la commune de Salouël se posait toujours la même question. Vos chiffres sont trop flous, je ne peux pas présenter de tels chiffres à mon Conseil municipal pour lui permettre de prendre une position sur un projet qui, pour moi, n'est pas politique ni de droite ni de gauche. Que ce soit clair pour certains dans la salle, il n'est pas question de mettre de la politique dans ce sujet qui est trop grave par rapport aux conditions climatiques que nous vivons à l'heure actuelle ou à la jeunesse pour le futur. Selon ce tableau, nous sommes quand même la deuxième commune la plus impactée financièrement et, soit-disant, la commune qui a le plus de jeunes, je l'ai découvert au vu de ces chiffres. Je vous ai donné ma position le lendemain de votre élection. En tant que maire, vous êtes venu le samedi au sein de ma commune et je vous avais dit que je n'avais rien contre ce projet amiénois. Après, j'ai appris que Camon avait aussi ce projet. Si Amiens le vote, c'est leur problème. En revanche, dans mon programme municipal, ce n'est pas indiqué. Mon programme, c'est d'équilibrer mon budget, lequel a été défini par certains programmes, et je ne pourrai pas ajouter un tel montant dans mon budget.

M. BRAGUE : Je pense que le système proposé aujourd'hui permet justement d'avoir un fonctionnement à la carte. Seules les communes qui le souhaitent contribueront à cet effort de solidarité, cette gratuité. Vous avez le choix de porter ou non cette politique, cela a été dit et redit, et le coût sera supporté au réel, comme l'a dit Monsieur BODOULÉ-SOSSO tout à l'heure, et pour garantir une parfaite équité, des reversements seront faits via la dotation de solidarité communautaire. Le système permet à la fois de prendre le temps de réfléchir pour les municipalités et collectivités qui le souhaiteraient, et de choisir si à la suite de ces réflexions, vous déciderez, oui ou non, de cette gratuité pour les moins de 26 ans. Je vais citer un rapport de la Cour des Comptes. Il est vrai qu'il contient beaucoup de choses, dont certaines n'ont pas été évoquées. Par exemple, plus de 20% de fréquentation du fait de la gratuité à Grenoble,

+84% à Calais. Ces mesures de gratuité ont donc eu un impact fort sur le réseau de bus. Et nous disposons d'un outil formidable, 43 véhicules électriques et 32 véhicules au biogaz, et notre flotte est déjà largement décarbonée, autant la remplir à pleine capacité et ainsi agir davantage encore contre le réchauffement climatique. Nous assumons un choc de la demande car créer rapidement l'habitude chez les jeunes de pouvoir se déplacer en transport collectif permet d'avoir des adultes qui utilisent également les transports collectifs. Avec les vagues de chaleur que nous connaissons aujourd'hui, chaque voiture retirée de nos centres-villes est une victoire contre la chaleur urbaine et la pollution, car la pollution de l'air touche tout le monde, et voilà deux jours que nous vivons avec une qualité de l'air dégradée qui tue chaque année 40.000 personnes prématurément. C'est un levier qui peut aussi être actionné avec la gratuité du bus.

Offrir cette gratuité aux moins de 26 ans, c'est former la génération qui n'envisagera même plus la voiture individuelle comme un réflexe par défaut. On nous opposera comme toujours les contraintes budgétaires, mais gardons en tête une formule essentielle quand on parle de transition écologique et de mobilité, qui est que la volonté politique, c'est l'arbitrage des moyens qui nous restent.

M. DE JENLIS : Je suis assez halluciné par certains échanges. J'entends parler de solidarité, de solidarité, de solidarité, mais le tarif social existe ici à Amiens dans les transports en commun, il est même parmi les plus favorables de France. On a l'impression qu'il y a un tarif unique et le débat porte sur la question de savoir s'il ne faut pas faire un tarif pour ceux qui en ont le plus besoin. Mais connaissez-vous la grille tarifaire ? 41% des jeunes ont déjà des abonnements gratuits. Regardez les prix proposés aujourd'hui. Si vous prenez un tarif mensuel, pour certains c'est 22 centimes par jour, et pour d'autres 37 centimes par jour. Le tarif social existe, arrêtons de dire qu'il faut penser à ceux qui n'ont pas les moyens de se nourrir, ceux qui n'ont pas les moyens de faire quoi que ce soit. Pour eux, c'est gratuit déjà. En revanche, offrir la gratuité à ceux qui ont des moyens, je ne vois pas en quoi c'est du social. J'ai entendu parler de précarité. Je ne comprends pas ce débat. Le tarif social existe, je l'ai sous les yeux, et sincèrement, le tarif social mis en place à Amiens est exemplaire. Après, j'entends parler de transition écologique. Mais 46% des jeunes dont on parle se déplacent à pied, et seulement 29% en voiture. Croyez-vous qu'ils vont abandonner leur voiture pour prendre le bus parce que c'est gratuit ? Je réponds non, ce n'est pas ce qui va les pousser à prendre le bus, mais c'est la qualité de service. Et j'ai entendu des reproches sur les investissements qui ont été faits par les anciennes majorités, mon Dieu, quelle horreur, ce réseau qui a coûté une fortune !

M. FAUVET : Monsieur de JENLIS, rapidement...

M. DE JENLIS : D'abord, je prendrai le temps que je veux, Monsieur le Président, je pense qu'il n'y a pas encore de temps de parole limité dans cette assemblée, et nous ne sommes pas limités en nombre d'interventions non plus. Regardez les chiffres de fréquentation, de 2017 à 2025, +28% de fréquentation. Cela témoigne d'une chose qui est que lorsqu'on investit sur la qualité du service, on a de la fréquentation en plus. Donc aujourd'hui, il y a clairement des efforts à faire sur la qualité de service, tout le monde est d'accord, mais mettons l'accent sur la qualité de service et arrêtons de faire passer ce débat qui était une promesse électorale à Amiens comme un débat sur la solidarité. En revanche, la solidarité va être perdue pour les communes d'Amiens Métropole, alors que c'était un des principes fondateurs. Demain, pourquoi pas, une commune se mettra à offrir des mètres cubes d'eau et pas l'autre. Je trouve que c'est dangereux pour l'esprit qui règne au sein d'Amiens Métropole où nous devons tous ensemble avoir les mêmes politiques. Il n'y aura pas une politique pour les communes riches, une politique pour les communes pauvres. Ce n'est même pas une question de vouloir, mais parfois une question de pouvoir, certaines communes ne pourront pas le faire. Je trouve que cette promesse électorale

qui a été faite n'a ni queue ni tête. Aujourd'hui, vous êtes obligé de courir derrière cette promesse électorale totalement injustifiée par rapport à tout ce qui est fait aujourd'hui à Amiens et Amiens Métropole.

M. FAUVET : Les débats ont été riches, denses, de qualité, comme souvent dans cette assemblée, et je vous en remercie. Ce qui contrarie un peu la conception de précipitation ou de travaux mal préparés. Les services sont à l'œuvre depuis de nombreuses semaines et dans plusieurs commissions, et cette question a déjà été abordée dans le CAM précédent. Peut-être n'est-ce pas complètement suffisant, mais comme nous l'avons vu dans l'une des diapos qui vous ont été projetées, ce n'est qu'une étape vers la mise en place de la mesure pour laquelle nous allons apprendre en marchant. J'ai bien entendu vos alertes et vos remarques. D'ailleurs, au fur et à mesure des débats, la proposition qui vous est faite ce soir a bougé, elle a évolué, elle vous permet aujourd'hui d'envisager, pour ceux qui le souhaitent, de travailler à une éventuelle gratuité si d'aventure votre Conseil municipal en est d'accord, et d'autres, qui sont légitimement moins concernés que d'autres, de ne pas le faire. Et cela, Monsieur de JENLIS, contrarie la notion même d'égalité de service que vous venez d'évoquer. Les communes ne sont pas sur un même pied d'égalité dans cette Métropole. Certaines ont des lignes BHNS, d'autres ont des lignes secondaires, certaines ont quelques services RESAGO, d'autres encore n'ont rien. C'est comme sur d'autres compétences majeures de l'agglomération sur lesquelles nous progressons ensemble. Certaines communes ont l'assainissement collectif, d'autres ne l'ont pas. On pourrait multiplier les exemples sur des compétences métropolitaines qui ne sont pas exercées de la même manière et pourtant situées dans le même espace.

Ce n'est pas une question d'égalité territoriale que nous cherchons à résoudre avec ce système à la carte, mais c'est un problème sociétal. Aujourd'hui, j'entends les collègues qui me disent : attention, c'est une promesse électorale amiénoise. Ce n'est pas une promesse, c'est le vote des électeurs à Amiens, et je vous rappelle que toutes et tous nous étions candidats simultanément à l'élection municipale et à l'élection communautaire. Donc ne pas s'exprimer devant les électeurs sur les questions communautaires alors même que vous réclamiez le mandat d'aller siéger à l'agglomération, c'est peut-être non pas un défaut, mais une habitude culturelle à revisiter car aujourd'hui, lorsque l'on se présente à l'élection municipale, on se présente simultanément à l'élection communautaire.

En tout cas, je reviens sur les débats qui ont nourri les travaux de ces dernières semaines, qui nous ont fait bouger sur la proposition, qui nous ont amenés également à préciser qu'était simultanément prévu le renforcement de l'offre. Il n'y aurait pas eu cette question de la gratuité, l'amélioration de la qualité du service était déjà évoquée, avec l'arrivée de nouveaux bus qui était déjà prévue. Nous sommes même en train de travailler à la Ville d'Amiens pour réaffecter, par exemple, une partie de nos amendes de stationnement sur le budget annexe Transport, et pour faire quoi ? Pour améliorer la qualité d'ensemble du service. On parle de lignes RESAGO qui pourraient être sanctuarisées, on parle d'amélioration des fréquences du BHNS, on parle de lignes secondaires dont il faut améliorer la fréquence. Bref, tous ces sujets sont sur la table, vous les avez amenés, j'en ajoute quelques autres. L'intermodalité, ou en tout cas la synchronisation avec le service Trans'80. Nous avons aujourd'hui un service interurbain opéré par la Région qui passe dans de nombreuses communes et qui n'est absolument pas synchronisé avec notre offre de transport urbain. Dans certaines communes, on a parfois un bus Trans'80 et cinq minutes après une offre RESAGO ou une ligne secondaire. On peut certainement travailler avec la Région et ses opérateurs pour y mettre plus d'intelligence. J'ai également entendu que ceux qui ont aujourd'hui moins de services que d'autres ont peut-être aussi ce souci de mobilité, et il peut être traité de manière différente. On pourrait parler de covoiturage, de ces initiatives de bus citoyen, des aides métropolitaines pour que les jeunes passent le permis. Tout cela est aujourd'hui en chantier.

Ce qui vous est proposé, ce n'est pas une mesure sociale, c'est une mesure sociétale, du même niveau que ce qui constitue notre contrat républicain. Lorsque nos élus précédents ont débattu de la gratuité de l'école, personne n'a interrogé le principe équitable et la puissance du geste. Qui viendrait interroger aujourd'hui les décisions du Conseil national de la Résistance qui permet de soigner quasiment gratuitement, qui ont permis de reconstruire le pays et de circuler gratuitement sur les routes ou d'aller faire du sport dans des gymnases gratuits ? Personne. Parce que c'est le contrat social et républicain que nous avons noué avec nos habitants. Aujourd'hui, un certain nombre d'entre vous l'ont répété avec vigueur : l'urgence, c'est de transiter face à un certain nombre de phénomènes inéluctables. La transition environnementale, les questions liées à la thrombose de nos agglomérations et de nos villes, les mobilités de nos plus jeunes, qui sont un facteur d'émancipation. Ce n'est pas seulement une mesure sociale, c'est une mesure sociétale, c'est un pas important que je vous demande de franchir avec un filet de sécurité. Ce n'est même plus un filet de sécurité, le système à la carte que nous vous proposons est absolument sans risque pour les communes. Ce que l'on vous demande ce soir, ce n'est pas de rendre les bus gratuits dans tout Amiens Métropole, mais d'adopter une mesure qui vous permet de retourner devant vos administrés, vos élus, pour leur dire que vous pouvez éventuellement adhérer au système. Ce système n'a aucun impact sur le budget métropolitain, aucun impact sur vos budgets communaux. Ce que je vous demande ce soir, c'est d'autoriser et de laisser ceux qui veulent le faire, ceux qui veulent envoyer un message fort à la jeunesse, de pouvoir le faire. Je vous remercie.

Certains ont demandé un vote à bulletin secret, ce que nous allons autoriser. Je rappelle que les mots à faire figurer sur les bulletins de vote sont simples : êtes-vous favorables à la délibération proposée, oui ou non, et éventuellement abstention ou bulletin blanc.

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 95

N'ont pas pris part au vote : 0

Bulletins nuls : 4

Bulletins blancs : 1

Votes contre : 47

Votes pour : 43

REJETE

M. FAUVET : Sur cette question des mobilités, comme certains l'ont souligné, d'autres rendez-vous importants nous attendent, comme le travail sur le Plan de Mobilité, Nous continuerons à faire des propositions pour essayer de mettre en œuvre cette mesure qui, vous l'avez compris, nous tient à cœur. J'imagine que le temps sera mis à profit, notamment pour pouvoir répondre plus finement à certaines interrogations sur le chiffrage ou sur certaines conséquences évoquées et insuffisamment éclairées dans ce débat.

33 - SNCF VOYAGEURS. TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE RESEAU TER DES SCOLAIRES DU RESSORT TERRITORIAL. ANNEE SCOLAIRE 2026/2027. CONVENTION.

M. ACCART : Il s'agit de la convention qui nous lie à SNCF Voyageurs pour le transport scolaire des élèves du territoire métropolitain qui empruntent le réseau TER pour se rendre dans leurs établissements dans le périmètre de la communauté d'agglomération. Cette nouvelle convention couvre l'année scolaire 2026/027, avec possibilité de prolongation par tacite reconduction. Celle-ci apporte quelques évolutions, à savoir la mise en place d'un support unique de chargement des abonnements via la carte Pass Pass et la suppression des frais de confection pour Amiens Métropole qui en découle compte tenu de l'arrêt du support papier. Nous précisons que cette convention est évaluée à 18 000 € TTC. A titre comparatif, celle de 2025 était de 17 235 €.

M. FAUVET : Y a-t-il des questions, des remarques ? Notez que nous évoluons vers l'interopérabilité des titres de transport, notamment avec le support Pass Pass de la région qui devrait abriter un certain nombre d'usages liés aux mobilités et à d'autres usages.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - AMIENS. TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR L'AXE BOULEVARD FAIDHERBE ET BOULEVARD DU PORT. AVENANT N° 1.

M. ACCART : Il s'agit simplement d'un avenant puisque nous avons déjà transféré la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des aménagements cyclables sur l'axe boulevard Faidherbe et boulevard du Port. Il est nécessaire d'avoir recours à cet avenant n° 1 car le montant prévisionnel des travaux était estimé à 850 000 € TTC et il a largement dépassé ce cadre pour atteindre 1 276 632 € TTC. Outre cette modification, il est nécessaire également dans cet avenant de préciser les subventions obtenues à ce jour. L'Agence de l'Eau a octroyé 198 300 € alloués à Amiens Métropole et le FEDER 447 000 € alloués à la Ville d'Amiens.

M. FAUVET : Des questions, des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - CREATION D'UNE COMMUNAUTE PASS PASS COVOITURAGE. CONVENTION.

M. ACCART : Notre adhésion au Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France nous permet de bénéficier de l'ouverture d'une communauté de covoiturage à titre gratuit pour la première ouverture de communauté de covoiturage. Normalement, ces ouvertures s'établissent à 820 € par communauté, et nous proposons aujourd'hui d'ouvrir cette première communauté gratuite.

M. FAUVET : Ce dispositif va, évidemment, dans le bon sens. Des questions ou des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - RENOUELEMENT DU DISPOSITIF COUPONS SPORT. SAISONS SPORTIVES. PERIODE 2026/2029. CONVENTION-TYPE.

M. BOCQUILLON : Depuis 2016, Amiens Métropole a repris la gestion directe des coupons-sport, une aide financière d'une valeur de 30 € à la licence sur critères sociaux pour les jeunes âgés de 6 à 15 ans domiciliés dans une commune d'Amiens Métropole. Ce dispositif arrivant à échéance, je vous propose de le renouveler pour les trois prochaines saisons sportives 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029, dans la mesure où le projet sportif d'Amiens Métropole 2021-2026 s'est fixé notamment comme objectif de favoriser la pratique et l'accès à une véritable culture sportive dès le plus jeune âge.

Comme les années précédentes, une enveloppe de 34 500 € par année civile serait allouée, correspondant à un maximum de 1 150 coupons-sport. Il conviendrait pour cela d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention pluriannuelle avec les associations et les clubs sportifs souhaitant participer à ce dispositif.

M. FAUVET : Y a-t-il des questions sur ce dispositif qui est maintenu ? Madame BOYARD.

MME BOYARD : Je suis contente que nous puissions aborder le sujet du renouvellement de ce dispositif coupons sport, car le sport, on le sait, est indispensable, que ce soit pour lutter contre

la sédentarité, mais aussi pour favoriser le lien social, pour le vivre ensemble, pour le respect. J'avais posé une question en commission afin de faire une proposition encore plus adaptée pour l'accès au sport pour les petites filles qui en ont encore plus besoin. J'ignore s'il est possible de rajouter dans cette convention une proposition à ce sujet.

M. BOCQUILLON : Je peux déjà vous faire une réponse. Nous avons regardé avec le service des Sports. A noter que dans notre suivi actuel des associations, nous faisons un focus sur les moins de 18 ans, et pas spécifiquement sur les 6-15 ans. Sur les 14 693 licenciés, 39% sont des filles. Si nous menons cette action sur le même montant de 30 €, il nous faudrait inscrire une enveloppe budgétaire de 172 000 € sur ce dispositif spécifiquement féminin. Ce sont les informations dont nous disposons, mais ce sera peut-être à étudier par la suite.

M. FAUVET : Peut-être faut-il regarder pour établir dans le prochain budget 2027 une forme de bonification ou d'incitation sur les licences sportives féminines, ce qui serait de nature à aller dans le sens de ce qu'évoque Madame BOYARD.

M. BOCQUILLON : Sur l'enveloppe de 34 500 €, 33 450 € ont été consommés en 2024, 25 950 € en 2023, et entre le 1^{er} janvier 2026 et aujourd'hui, nous sommes à 4 320 €, mais c'est normal puisque les prochains coupons sport vont arriver au mois de septembre avec la rentrée des classes.

M. FAUVET : A souligner que d'autres dispositifs d'Etat ou du Département ont disparu avec le Chéquier Collégien qui a été réduit par deux, mais la Métropole maintient son effort.

MME DELETRE : Simplement pour apporter une précision. Le Chéquier Collégien n'a pas été divisé par deux, il est passé de 80 à 50 € pour adapter l'enveloppe qui était trop conséquente et qui était sous-utilisée.

M. FAUVET : Merci pour cette précision, nous avons bien noté la diminution.

ADOpte A L'UNANIMITE

37- UNIFICATION ET MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'AMIENS METROPOLE.

M. BOCQUILLON : Je vous propose d'adopter un nouveau règlement intérieur des équipements sportifs d'Amiens Métropole. Le dernier en date avait été approuvé lors du conseil d'Amiens Métropole du 25 novembre 2010. Cette mise à jour a pour objectif de disposer d'un cadre réglementaire unique, lisible et opérationnel, applicable à l'ensemble des équipements sportifs communautaires afin de garantir une gestion harmonisée et sécurisée suite à la demande de plusieurs usagers des équipements sportifs.

L'élaboration de ce nouveau règlement s'appuie sur un retour des secteurs de proximité, des gestionnaires d'équipements et sur l'observation des situations rencontrées dans l'exploitation quotidienne des installations sportives. Il distingue plus clairement les règles générales applicables à l'ensemble des équipements et des dispositions spécifiques liées à certaines typologies de structures ou d'usages. Vous avez tous eu le règlement et je pense que vous avez eu le temps de le lire. Il est important de valider ce nouveau règlement car lorsque je vois l'état de certains équipements, je m'interroge sincèrement à propos de certaines associations qui ne respectent pas les locaux qui leur sont mis à disposition gracieusement. Et je proposerais à l'avenir que tous les présidents d'associations signent ce règlement, quitte à mettre 10% de côté

sur l'enveloppe des subventions pour ceux qui ne respecteraient pas le règlement afin de les pénaliser financièrement, sachant que cela peut entraîner des travaux.

M. FAUVET : Y a-t-il d'autres interventions ? Ce travail titanesque réalisé ces dernières semaines aura le mérite de remettre un certain nombre de règles, et parfois de règles de vie dans certains équipements.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - MAISON SPORT SANTE D'AMIENS METROPOLE. RENOUVELLEMENT DE L'AIDE FINANCIERE AUX USAGERS. PERIODE 2026/2029. CONVENTION-TYPE.

M. BOCQUILLON : La Maison Sport Santé d'Amiens Métropole est un dispositif destiné aux personnes souhaitant débiter ou reprendre une activité physique et sportive, aux personnes atteintes de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, ainsi qu'à toute personne en situation de sédentarité. Dans ce contexte, il vous est proposé de renouveler le partenariat pour la période 2026-2029 en approuvant la convention actualisée. Celle-ci intègre plusieurs évolutions visant à renforcer la qualité de l'accompagnement des usagers, à sécuriser les parcours et à garantir la conformité réglementaire. Les principales évolutions de cette nouvelle convention portent sur l'encadrement des usagers par des intervenants formés au sport santé, la participation obligatoire à la réunion annuelle de suivi et de bilan ainsi que l'utilisation de la plateforme numérique de suivi des usagers. Par ailleurs, une aide financière de 50 € par usager sera versée directement au club partenaire pour toute première inscription faisant suite à un parcours au sein de la Maison Sport Santé. Pour l'exercice 2026, l'enveloppe financière dédiée à ce dispositif est fixée à 8 000 €. A savoir qu'en 2025, seulement 2 000 € ont été utilisés car certaines associations étaient d'accord pour participer mais n'ont pas réclamé leur dû. Ce sera peut-être à suivre d'un peu plus près par la suite.

M. FAUVET : Des questions, des remarques ? Ce dispositif fonctionne bien, les chiffres de la fréquentation sont bons.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - MAISON SPORT SANTE D'AMIENS METROPOLE. PRISE EN CHARGE DES BENEFICIAIRES. PERIODE 2026/2029. CONVENTION-TYPE.

M. BOCQUILLON : La Maison Sport Santé d'Amiens Métropole située au Coliseum favorise l'accès à une activité physique régulière adaptée et sécurisée pour tous les publics, notamment les personnes éloignées de la pratique sportive, les personnes atteintes de maladies chroniques ou en perte d'autonomie. La Maison Sport Santé développe des partenariats avec différentes structures du territoire afin de mettre en œuvre des séances d'activité physique adaptées et d'activité physique et sportive. Plusieurs priorités sont définies par l'ARS des Hauts-de-France, notamment les parcours cancer, les parcours sur prescription médicale, et les publics en situation de surpoids ou d'obésité.

Afin de permettre à la Maison Sport Santé d'entamer ce travail de collaboration avec les structures, je vous propose de formaliser ses modalités d'intervention et d'approuver la mise en place de la convention-type annexée à la délibération pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2029. Les interventions réalisées dans ce cadre seront effectuées à titre gracieux et conformément aux orientations fixées dans le cadre du partenariat entre Amiens Métropole et l'ARS des Hauts-de-France.

40 - COLISEUM. INTEGRATION DU PASS TOURISME. CREATION D'UN TARIF.

M. BOCQUILLON : Je vous propose, d'une part, d'approuver la réduction du tarif de l'entrée individuelle pour adulte à la piscine de 50% sur présentation du Pass Tourisme "Amiens Cœur de Somme" et, d'autre part, de créer un tarif pour l'occupation des espaces de la grande patinoire dénommé "Pack pour spectacle à but lucratif : Piste + moitié des gradins + vestiaires" dont le montant serait fixé à 3 000 € par représentation.

L'intégration du Pass Tourisme dans l'offre du Coliseum permettrait à l'équipement de bénéficier des retombées de ce dispositif. En outre, la création du nouveau pack pour spectacle à but lucratif vient notamment en réponse à un prestataire qui a constaté que seule la moitié des gradins pouvait être utilisée selon les prestations. Ce pack vient donc compléter l'offre de prestation du tarif dénommé "Pack pour spectacle à but lucratif" : Piste + gradins + vestiaires fixé à 6 000 € actuellement, et permet donc de proposer une alternative à moindre coût.

Ces propositions ont été faites par Monsieur COUVERT, le Directeur du Coliseum qui souhaite amener de l'attractivité dans l'équipement métropolitain du Coliseum. Donc réduire de 50% l'entrée de la piscine pour les touristes qui viendraient sur notre département, et principalement sur notre belle ville d'Amiens et sur notre Métropole. Par ailleurs, le tarif de location du Coliseum à des entreprises pour des prestations était fixé à 6 000 €, mais étant donné le montant assez important pour certaines entreprises, l'alternative est de proposer un tarif à 3 000 € car mieux vaut 10 représentations à 3 000 € que 2 à 6 000 €.

M. BOYARD : Je me permets d'apporter une précision. On pourrait se demander pourquoi le Pass Tourisme est à 50% pour les touristes et pas pour les habitants, mais pour nous, le Pass est un outil visant à fidéliser les visiteurs. Plus il est attractif et plus ils sont intéressés, et notre objectif est quand même de les faire rester sur Amiens, et s'ils restent pour découvrir tout ce que nous proposons, ils y dorment, et il y a donc des retombées économiques importantes. Je précise aussi que les touristes ne font pas forcément partie du public qui côtoie le Coliseum, et c'est aussi une manière d'y faire venir un autre public. Enfin, les recettes s'équilibrent entre ce qui arrive en recettes à l'Office de Tourisme et cette réduction prise en charge par le Pass au total.

MME RIPOLL : Pouvez-vous me confirmer que le Pack pour les spectacles ne s'applique pas aux associations sportives qui auraient besoin du Coliseum pour leur gala de fin de saison ou ce genre de chose ?

M. BOCQUILLON : Non, cela ne s'applique pas aux associations.

41 - CONTRAT DE VILLE. EXPERIMENTATION D'UNE ACTION DE MEDIATION DE RUE EN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE. CONVENTION.

MME NOUAOUR : En décembre 2025 un appel à projet spécifique a été lancé concernant la mise en place d'une action expérimentale de médiation de rue sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, conjointement entre Amiens Métropole et l'Etat. L'objectif du projet est d'organiser la présence d'un binôme de travailleurs sociaux dans les QPV. Pour rappel, les territoires concernés par cette politique sont les quartiers d'Amiens Nord, Etouvie, Pierre Rolin, Philéas Lebesgue, Salamandre, Parcheminiers, Elboeuf/Lescouvé.

Cette présence quotidienne des médiateurs permettra d'intervenir de manière corrective sur les situations de tension, mais aussi de manière préventive en accompagnant les habitants et créant un lien de confiance. Ils pourront ensuite fournir des données qualitatives et quantitatives pour nous permettre d'évaluer l'utilité du dispositif.

L'appel à projet a permis d'identifier trois porteurs de projets capables de développer une action quotidienne de médiation de rue d'un large public dans les espaces publics préalablement définis par le comité de pilotage. A l'issue de l'analyse des candidatures reçues, il apparaît que l'APAP répond aux exigences du projet.

Ainsi, pour permettre la réalisation de ce projet, qui sera financée à hauteur de 60 000 € par Amiens Métropole et de 20 000 € par l'Etat, je vous propose d'approuver la convention et d'autoriser le président à la signer.

M. FAUVET : Des questions ou des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - AMIENS. CONCERTATION CITOYENNE RELATIVE AU DEVENIR DU QUARTIER D'ETOUVIE.

MME NOUAOUR : Le quartier Etouvie connaît depuis 20 ans de nombreux changements avec, notamment, une amélioration du cadre de vie, de nouvelles écoles, des espaces publics rénovés, des logements réhabilités, et prochainement une médiathèque et un skatepark. Les habitants restent en attente d'interventions supplémentaires, de nouveaux services publics et d'une nouvelle attractivité à même d'apporter de nouveaux logements et commerces.

C'est pourquoi, je vous propose de lancer une consultation citoyenne pour imaginer ensemble le quartier Etouvie de demain. Elle permettra non seulement de conforter ou infirmer les éléments de programme existants, comme les services à intégrer dans le futur pôle de Services Publics, pour en accélérer la mise en œuvre, mais également de préparer le futur projet de renouvellement qui pourrait être intégré dans une troisième convention à signer avec l'ANRU. Cette concertation publique débiterait ainsi dès cet été par l'organisation de temps forts sur l'espace public, en allant recueillir la parole des habitants au plus près de leur lieu de vie. Un premier temps de restitution de ces contributions interviendra à la rentrée 2026, lors d'un prochain Conseil communautaire, au cours duquel vous serez amenés à vous prononcer sur de nouvelles modalités de concertation.

M. FAUVET : Des questions, des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - CAMON. RENFORCEMENT EN EAU POTABLE DU POLE JULES VERNE. CREATION D'UNE SERVITUDE D'EAU POTABLE. DELIBERATION MODIFICATIVE.

M. MAQUET : Dans le cadre du renforcement de l'alimentation en eau potable du Pôle Jules Verne, le Conseil d'agglomération a approuvé, par délibération n° 61 et lors de sa séance du 21 mars 2024, la constitution d'une servitude de passage et d'entretien des canalisations d'eau potable traversant deux parcelles exploitées par la société EARL Robillart et appartenant à des propriétaires privés.

Cette servitude ainsi créée permettait d'engager des travaux de pose d'une canalisation. Toutefois, l'emprise de la servitude initialement prévue a été réajustée ensuite et ladite

canalisation a également traversé deux autres parcelles dont une appartenant à la commune de Camon. Je vous propose en ce sens de modifier l'article 1 de la délibération susmentionnée tel qu'il vous est détaillé dans les documents qui vous ont été transmis. Cette modification vise à prendre en compte cette évolution d'emprise impactée par les travaux.

Outre l'emprise mentionnée, plusieurs parcelles appartenant à ces propriétaires privés et cultivées ont été impactées. Néanmoins, la dépense totale pour la collectivité, estimée en mars 2024 à 33 000 € frais notariés compris, s'avère finalement moins importante que prévue et se voit réduite ainsi à 21 000 €, l'impact ayant été moins important qu'envisagé. C'est pourquoi il convient de modifier l'article 2 de la délibération n° 61 du 21 mars 2024, comme cela vous est proposé dans l'acte et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes ou pièces se rapportant à cette opération.

M. FAUVET : Des remarques, des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - SOCIETE HM AMIENS CATHEDRALE. REGULARISATION CONSOMMATION D'EAU. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL.

M. MAQUET : Il s'avère que l'hôtel Mercure, situé rue Flatters à Amiens, n'a formalisé aucune demande d'abonnement à l'eau auprès des services de la collectivité depuis son inauguration en 2009 et ce, jusqu'à fin 2024.

Amiens Métropole a alerté toutefois le gestionnaire de l'hôtel, la société HM Amiens Cathédrale, que l'établissement n'était pas recensé dans la base de données des abonnés à l'eau et qu'il convenait de régulariser la situation. Le compteur présent sur le site s'avérait en effet bloqué. Ainsi, un nouveau compteur a été installé le 3 mars 2025, ensuite relevé de manière régulière.

Afin de régulariser la situation, je vous propose d'approuver et d'autoriser le président à signer le protocole transactionnel à intervenir avec Amiens Métropole et la société HM Amiens Cathédrale actant la régularisation d'une somme de 89 675 € TTC au titre d'indemnité globale et forfaitaire correspondant à quatre années de consommation d'eau, selon le calcul opéré de la moyenne de consommation du site.

Je vous informe que des mesures correctives ont été mises en place pour éviter que ne se renouvelle ce type de situation. La collectivité mène notamment des enquêtes de terrain, rue par rue, démarche certes fastidieuse, mais qui a porté ses fruits dans la ZAC Jules Verne, côté Glisy et côté Longueau, avec l'identification de 6 sociétés qui devraient faire l'objet d'une régularisation de leur abonnement.

M. CARPENTIER : Je ne vais pas refaire le débat de la Commission Finances, mais c'est simplement pour vous dire que, personnellement, je m'abstiendrai sur ce dossier n'estimant pas satisfaisant le fait que ce bien commun qu'est l'eau soit consommée gratuitement durant autant d'années.

M. FAUVET : Je crois que c'est la loi qui nous empêche de remonter plus en amont. D'autres remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. CARPENTIER, Mme LUCZAK, M. GENTE, Mme ERCAN se sont abstenus.

45 - EFFECTIFS ET REPRESENTATIVITE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL.

M. GIGNON : Je vous propose d'arrêter la composition du Comité Social Territorial (CST), qui est notre instance de dialogue social avec les organisations syndicales, ainsi que de sa Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS). Les organisations syndicales ont été informées de ce projet lors d'une réunion qui s'est tenue le 11 mai dernier.

Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de ce Comité Social Territorial est fixé réglementairement sur la base du nombre d'agents électeurs au 1^{er} janvier 2026, à savoir 3.920 agents électeurs. Ces agents électeurs sont à la fois des titulaires et des non titulaires qui répondent à ces critères d'agents électeurs. Il convient donc de nommer, au regard du nombre d'agents que nous avons, 15 représentants titulaires des organisations syndicales et 15 représentants suppléants du personnel.

S'agissant des représentants de la collectivité au sein de ce CST, je vous propose de nommer, comme c'était le cas dans le fonctionnement antérieur, 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants, ce qui permettra au CST de fonctionner et de permettre à chacune des organisations syndicales de désigner le nombre de représentants titulaires égal au nombre de sièges qu'elle détient au sein du CST. Concernant le recueil de l'avis des représentants du personnel, il est décidé de maintenir les pratiques antérieures, à savoir de recueillir l'avis du collège des représentants de la collectivité au sein de la formation spécialisée, en complément de l'avis du collège des représentants du personnel mais de ne pas recueillir l'avis des représentants de la collectivité, mais uniquement celui des représentants du personnel au sein du CST.

M. FAUVET : Voilà une instance précieuse pour le dialogue social qui va pouvoir fonctionner normalement. Y a-t-il des remarques, des observations, des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. TAXE DE SEJOUR. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2027.

MME BOYARD : Pour information, Amiens Métropole perçoit la taxe de séjour dont elle fixe le montant annuellement, en concertation avec les professionnels du secteur du tourisme, en respectant un barème fixé annuellement par l'Etat. Nous sommes donc encadrés par ce barème. La taxe de séjour est calculée par personne et par nuit en fonction du type d'hébergement, qu'il soit hôtel, meublé, camping, et selon l'établissement, s'il est classé ou non de 1 à 5 étoiles, en sachant qu'Amiens Métropole a fait le choix de taxer systématiquement au plafond les hébergements classés type Airbnb afin, évidemment, de soutenir nos professionnels de l'hébergement plutôt 2 et 3 étoiles. Les recettes de cette taxe sont des ressources complémentaires pour développer l'attractivité du territoire, en particulier l'attractivité touristique. La personne qui séjourne sur le territoire règle le montant de la taxe à son hébergeur, lequel ensuite nous la reverse. Elle est donc collectée périodiquement par Amiens Métropole de manière dématérialisée.

Les recettes de la taxe de séjour sont stables, autour d'un million d'Euros. Lors des commissions, une question m'a été posée à laquelle je me permets de répondre, à savoir que la répartition géographique des communes est plutôt sur Amiens à 77%, ensuite Glisy, Longueau, Boves, Dury et Poulainville. Et en ce qui concerne la nature des hébergements, elle est en

progression via les plateformes numériques qui représentent plus de 40% des recettes. J'espère avoir répondu à vos questions.

A noter que cet argent est utilisé sur des principaux postes en matière de dépenses : le budget d'opérations de l'Office de Tourisme, évidemment, mais hors investissements, promotion, communication, événementiel, le soutien des manifestations sur le festival de la BD, mais aussi sur le festival international des Jardins, l'exploitation du spectacle Chroma et, évidemment, le tourisme d'affaires qui doit être développé pour soutenir encore plus nos socioprofessionnels.

Je vous propose de conserver cette taxe de séjour telle qu'elle est, de ne pas l'augmenter, car il faut noter qu'une taxe additionnelle départementale de 10% a été instaurée en 2026. Je vous propose donc de commencer ce mandat en n'augmentant pas cette taxe de séjour pour que je puisse ensuite travailler avec les professionnels sur le sujet.

M. FAUVET : Pour être clair, la part d'Amiens Métropole n'évolue pas, mais pour l'usager, le touriste, cette taxe additionnelle que le Conseil Départemental a votée vient s'ajouter, et c'est nous qui la collectons puis qui la reversons au Département. Y a-t-il des remarques, des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. COMITE NATIONAL DES ŒUVRES SOCIALES. CNAS. DISPOSITIF OFFRE LOCALE. CONVENTION.

MME BOYARD : L'objectif est de leur permettre d'accéder au Dispositif Offre Locale sur notre City Pass, dont nous avons déjà parlé. Cela nous permet de gagner en visibilité puisque nous serons immédiatement mis en lumière sur leur site internet qui recense environ 17 millions de visites par an. C'est donc une véritable opportunité pour nous de faire rayonner, d'attirer sur Amiens, et que les gens puissent visiter notre belle ville et notre belle Métropole.

M. FAUVET : Des questions, des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. MANIFESTATION DE PROMOTION DE LA GASTRONOMIE 2026. PROGRAMME PREVISIONNEL.

MME BOYARD : L'objectif aujourd'hui est de pouvoir continuer, avec un programme prévisionnel évidemment, la dynamique lancée par l'Office de Tourisme et des Congrès depuis 2023. Le but est de faire valoir nos savoir-faire, le terroir, et donc les événements que nous organisons. Il vous est demandé aujourd'hui d'approuver la mobilisation d'une somme de 50 000 € qui est au budget de fonctionnement de l'Office de Tourisme afin de financer ces événements et leur promotion. Parmi les principaux événements, nous avons notamment la seconde édition d'Amiens Show Patate le 3 octobre, qui se tiendra sur un temps beaucoup plus restreint, sachant que l'année dernière il s'est tenu sur une semaine, ce qui était un peu ambitieux, mais c'était une première édition. Nous vous proposons de l'organiser sur un week-end, tout en conservant ce sujet de la patate qui nous tient à cœur. Puis la tenue de la manifestation Food Amiens le 15 novembre, événement très apprécié, en partenariat non seulement avec Mégacité, mais aussi la Région, le Département, la Chambre d'Agriculture de la Somme, et l'UMIH80.

M. FAUVET : Des questions, des précisions, des observations ? Mme ERCAN.

MME ERCAN : Vous avez évoqué plusieurs manifestations dans le cadre de la valorisation de notre gastronomie. Quelle est la répartition du budget entre les deux manifestations ?

MME BOYARD : Je n'ai pas les informations avec moi. J'ai cité ces deux moments, mais il y a aussi la visite d'un marché avec un chef, les apéros au petit trot. Ce n'est donc pas uniquement ces deux prestations, sachant qu'à chaque fois nous réduisons la voilure pour pouvoir tenir financièrement et ne pas en faire trop. Mais je pourrai vous envoyer les informations si vous le souhaitez.

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES. ON A MARCHE SUR LA BULLE. RENDEZ-VOUS DE LA BANDE DESSINEE. SUBVENTION. ANNEE 2026. CONVENTION.

MME BOYARD : Je pense que tout le monde a pris l'ampleur de l'événement qui s'est terminé le week-end dernier. Aujourd'hui, je vous propose, au titre de l'Office de Tourisme, d'attribuer à l'association On a marché sur la bulle une subvention de 50 000 € qui s'ajoute aux subventions déjà versées, afin de concourir à l'organisation des Rendez-vous de la BD, qui ont été un événement magnifique avec la venue de personnalités incroyables comme Emil FERRIS.

Une convention est à approuver et il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. FAUVET : Des questions ou des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. SOUTIEN A L'ACTIVITE TOURISTIQUE DU CLUB NAUTIQUE DE RIVERY. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2026. CONVENTION.

MME BOYARD : L'objectif est de soutenir l'activité touristique du Club Nautique de Rivery, à savoir qu'au niveau de l'Office du Tourisme et des Congrès, nous nous engageons à être une destination innovante, durable, où l'on prend le temps de ralentir. Et donc le Club Nautique de Rivery, qui est emblématique, coche toutes les cases des activités du tourisme du ralentissement, respectueux de l'environnement et des habitants. L'idée est de faire découvrir les Hortillonnages. La subvention de 4 144 € doit couvrir les dépenses destinées à favoriser la visibilité du Club et l'accueil des touristes. Amiens Métropole sera, évidemment, mise en avant sur la signalétique.

M. FAUVET : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - ASSOCIATION EN SAVOIR PLUS. ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX SAINT-PIERRE RIVERY. SUBVENTIONS. ANNEE 2026.

M. BRAGUE : Afin de favoriser la poursuite ainsi que le renforcement de ses actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, l'association En Savoir Plus envisage de mener un projet intitulé "Aires Terrestres Educatives" sur 15 séances auprès d'élèves de trois classes de cycle 3 au sein de deux établissements. Les actions à moyen et long terme proposées par les élèves sont les suivantes : amélioration des habitats naturels, installation d'équipements favorables à la biodiversité, sensibilisation des usagers par la création de panneaux pédagogiques notamment.

Une subvention de 1 800 € a été octroyée par la Ville d'Amiens en 2025 pour cette même action. L'association a perçu 4 000 € en 2025 sous la forme d'une subvention de fonctionnement versée par Amiens Métropole et elle demande aujourd'hui 2 200 €.

La seconde subvention concerne les Jardins Familiaux Saint-Pierre Rivery dans l'objectif de promouvoir le développement de la biodiversité ordinaire, la préservation de l'environnement, et le jardinage écologique. L'association des Jardins Familiaux Saint-Pierre Rivery propose l'organisation de la 13^{ème} édition de la Fête des Jardiniers le 13 septembre prochain, et Amiens Métropole souhaite participer à la hauteur de 1 500 €.

M. FAUVET : En marge de ce dossier, je vous informe qu'Amiens a obtenu l'organisation du Congrès national de la Culture scientifique qui aura lieu en 2027, avec d'autres congrès nationaux qui ont été confirmés ces dernières semaines. Des questions ou observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2026.

M. BODOULÉ-SOSSO : Le groupe Agence France Locale est un établissement de crédits spécialisés et qui a pour objet le prêt et le financement des collectivités, sachant que le capital est détenu uniquement par des collectivités locales. En pratique, l'approbation de cette délibération permet à Amiens Métropole de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation pour ses emprunts afin de comparer leur offre par rapport à celles de la concurrence et, éventuellement, de pouvoir souscrire à des emprunts si leurs intérêts le justifient. Figurent dans l'annexe de la délibération le taux proposé, et parfois des taux plus anciens inférieurs à 1%, époque révolue aujourd'hui, mais l'Agence France Locale reste un partenaire de choix.

M. FAUVET : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT. VERSEMENT MOBILITE. COMPLEMENT A LA LISTE DES ETABLISSEMENTS D'ASSOCIATIONS ET DE FONDATIONS EXONERES.

M. BODOULÉ-SOSSO : Il s'agit simplement d'une délibération qui permet l'exonération du Versement Mobilité, comme c'est le cas depuis plusieurs années, et qui est assez encadré par la réglementation, pour trois associations qui remplissent les critères d'éligibilité à l'exonération. Les critères sont la reconnaissance de l'utilité publique dans leurs activités, le caractère non lucratif, et l'action à caractère social. Les associations sont :

- L'Association des Paralysés de France.
- La Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail.
- La Fondation pour l'Action Sanitaire et Sociale d'Inspiration Chrétienne qui gère quelques EHPAD notamment sur Amiens.

Le tout représente 0,26% de l'ensemble du Versement Mobilité.

M. FAUVET : Des questions ou des observations ? Nous reconduisons un dispositif d'exonération.

ADOpte A L'UNANIMITE

54 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027.

M. TOURAIS : Il convient comme chaque année de délibérer sur l'application des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional, qui compte 1 032 élèves. Le barème de calcul des frais d'études est établi sur la base du Quotient Familial Individuel. Pour l'année 2026/2027, nous vous proposons de ne pas appliquer d'augmentation.

M. FAUVET : J'imagine que cette proposition est partagée. Y a-t-il des questions ? Des observations ? Monsieur BRAGUE.

M. BRAGUE : Comme je l'avais évoqué en bureau d'Amiens Métropole, sera-t-il possible d'augmenter le nombre de tranches l'année prochaine ou la suivante ?

M. TOURAIS : Cette année, c'est déjà calé, mais nous en avons parlé avec les services pour l'année prochaine.

M. FAUVET : Peut-être essaierons-nous de nous doter de l'outil nous permettant de récupérer les informations de la CAF, ce qui permettra d'avoir quelque chose de parfaitement linéaire. Pas d'autres questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - LE TRAIT D'UNION LONGUEAU/GLISY. ACTUALISATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2026/2027.

M. TOURAIS : Nous vous proposons également d'approuver une nouvelle grille qui ne propose pas d'augmentation, mais qui reconduit les tarifs précédents.

M. FAUVET : Pas d'observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - MUSEES. FRANCE TRAVAIL. L'ART D'ACCEDER A L'EMPLOI. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. TOURAIS : Depuis plusieurs années, France Travail des Hauts-de-France mène des partenariats en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi avec différentes structures culturelles, partant du principe que l'art peut être un levier de développement personnel en permettant à chacun d'exprimer son ressenti et de mettre en avant ses qualités personnelles intrinsèques. Inscrit dans cette dynamique depuis 2020, le Musée de Picardie poursuit son engagement au côté des agences France Travail d'Amiens en proposant des parcours associant médiation culturelle, pratique artistique et rencontres professionnelles, contribuant ainsi à faire du musée un acteur du développement et de la transformation du territoire.

Je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat correspondante et d'en autoriser sa signature.

M. FAUVET : Des questions ou des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

57 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. MISSION ARTOTHEQUE ET ACTIONS CULTURELLES. CONVENTIONS.

M. TOURAIS : Afin de sécuriser et d'encadrer l'ensemble des pratiques liées aux œuvres et aux actions culturelles, nous vous proposons ici d'approuver les modèles de conventions qui encadreront l'ensemble des situations liées à la création, la diffusion et la médiation artistique. Il s'agit notamment de :

- Contrat d'acquisition d'œuvre et de cession partielle de droits ;
- Convention de régularisation et de cession de droits de propriété intellectuelle ;
- Contrat de cession de représentation artistique ;
- Convention d'intervention culturelle (conférences, ateliers, rencontres d'auteurs) ;
- Convention de prêt d'exposition.

Par ailleurs, la Collectivité a acquis depuis la création de l'artothèque en 1993 des œuvres destinées à intégrer ses collections, sans que les conventions de cession des droits de propriété intellectuelle n'aient été systématiquement formalisées lors de ces acquisitions. Or, leur exploitation dans le cadre des missions de service public implique des usages de reproduction, diffusion, médiation, communication et mise à disposition auprès des publics.

C'est pourquoi nous vous proposons de régulariser ces droits de propriété intellectuelle attachés aux œuvres acquises, afin de sécuriser juridiquement leur utilisation en approuvant les conventions et en autorisant le Président à les signer.

M. FAUVET : Des questions, des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - AIDES EXCEPTIONNELLES POUR DES ASSOCIATIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES. ANNEE 2026. AVENANT.

M. TOURAIS : La semaine du 12 au 19 septembre 2026 sera dédiée à l'inauguration du nouveau bâtiment et du nouveau projet de la Lune des Pirates. Lors de cette semaine, le public pourra trouver une offre musicale diversifiée avec de la gratuité sur certains soirs pour garantir une accessibilité pour toutes et tous.

C'est en vue de cette inauguration que je vous propose d'attribuer une subvention complémentaire de 50 000 € à l'association La Lune des Pirates en approuvant l'avenant joint à la délibération.

Je précise qu'en réponse aux questions qui m'avaient été posées en commission, nous avons fourni le programme complet ainsi que le nombre de concerts qui seront gratuits, ainsi que des éléments visant à garantir une communication parfaite sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Le budget prévisionnel relatif à l'organisation de cet événement est joint également en annexe de la présente délibération.

La seconde subvention est une aide au programme d'activité de la Péniche Célestine portée par l'association Anti-Stress. La péniche propose une programmation, principalement d'artistes locaux des musiques actuelles, soit environ 40 concerts par an. Ainsi, pour leur permettre de continuer de proposer une nouvelle offre à partir de l'automne orientée autour de 5 temps forts, nous vous proposons de lui attribuer une aide exceptionnelle de 15 000 €. Les montants proposés sont inscrits au budget 2026 dans le cadre de la Décision Modificative. Je précise

également que suite aux questions posées en commission, nous avons pu préciser le programme ainsi que le budget.

M. FAUVET : Des questions sur ces deux soutiens ?

ADOpte A L'UNANIMITE

59 - PARTENARIAT ENTRE L'ESAD ET AMIENS METROPOLE. PERIODE 2025/2028. CONVENTION PLURIANNUELLE.

M. TOURAIS : Amiens Métropole et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Amiens (ESAD) souhaitent formaliser les perspectives de coopération sur les champs de la formation, de la création et de la diffusion artistique. Ce partenariat vise à renforcer les liens entre l'enseignement supérieur artistique et l'écosystème professionnel, à soutenir l'émergence de projets communs au bénéfice des étudiants, des artistes et des publics, ainsi qu'à contribuer au rayonnement du territoire amiénois dans les domaines des arts visuels, du design, de l'image et des industries culturelles et créatives.

Nous vous proposons donc de conclure une convention pluriannuelle pour la période de 2026 à 2028 et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, non financière.

M. FAUVET : Des questions ou des remarques ? A noter l'arrivée de la nouvelle direction de l'ESAD depuis novembre, qui porte un projet fort et une organisation renouvelée. C'est de bon augure.

ADOpte A L'UNANIMITE

60 - UN PONT, UNE ŒUVRE. PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SOMME ET L'ESAD. CONVENTION.

M. TOURAIS : Dans le cadre de la démarche culturelle Un pont, Une œuvre, inscrite dans la stratégie "Vallée de Somme, Vallée Idéale", le Département de la Somme valorise les ponts comme supports de création artistique et de découverte du territoire. A ce titre, je vous propose d'approuver un partenariat avec l'ESAD d'Amiens et le Département afin de réaliser une œuvre sur le territoire d'Amiens Métropole. Cette œuvre serait installée sur le pont de la Borne, reliant les communes d'Amiens et de Camon, situé sur le domaine public. Je précise que cette œuvre est actuellement en cours de construction dans le cadre d'ateliers par des étudiants de l'ESAD et qu'elle sera installée en septembre prochain.

Il conviendrait donc pour cela d'adopter une convention définissant les modalités de mise à disposition temporaire et gratuite du domaine public ainsi que les engagements respectifs du Département de la Somme, de l'ESAD d'Amiens et d'Amiens Métropole dans ce projet.

M. FAUVET : Des questions, observations, interventions ? Madame DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Merci Monsieur TOURAIS. Je souhaitais simplement saluer cette délibération et surtout ce beau projet qui illustre la coopération entre le Département de la Somme, Amiens Métropole et l'ESAD et, bien sûr, saluer les étudiants qui ont participé à ce jury et qui ont réalisé des œuvres techniques absolument remarquables. En espérant pouvoir reproduire éventuellement ce type de partenariat à l'avenir. Permettre à nos étudiants de participer concrètement à l'embellissement de l'espace public me semble être une excellente initiative. Cette démarche Un pont, Une œuvre, qui découle de la stratégie "Vallée de Somme, Vallée

Idéale", et qui a pour but non seulement de mettre en avant l'espace naturel remarquable que constitue le fleuve Somme et ses abords mais aussi de mettre en place une démarche artistique invitant les habitants à se retrouver confrontés à une œuvre dans l'espace public, y compris sur Amiens, me semble être une excellente chose à développer.

M. FAUVET : Merci, Madame DELÉTRÉ, je souhaite préciser que nous serons absolument ravis de poursuivre en partenariat étroit avec le Département de la Somme.

ADOpte A L'UNANIMITE

61 - AUTORISATION DONNÉE A DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE. ASSOCIATION MIC MAC. CONVENTION.

M. TOURAIS : L'association Mic Mac créée en 2015 a pour objet de gérer et d'animer le chapiteau Mic Mac situé à l'arrière du Dojo, rue Lescouvé en organisant tous types d'événements culturels. Initialement conçu comme une structure itinérante, le chapiteau n'a toutefois plus été déplacé depuis plusieurs années. Dans ce contexte, il a été demandé à l'association de déposer un permis de construire afin de régulariser sa situation administrative et de permettre le maintien du chapiteau sur son site actuel. Nous veillerons particulièrement aux conditions de sécurité, comme nous avons pu l'exprimer en commission.

Pour ce faire, et afin que l'association puisse régulariser sa situation, il convient de valider la mise à disposition gracieuse du terrain occupé par l'emprise du chapiteau Mic Mac sur la parcelle AX666, qui est d'intérêt communautaire, et d'autoriser l'association Mic Mac à déposer un permis de construire sur ce même terrain pour implanter de façon pérenne le chapiteau.

M. FAUVET : Des questions, des observations ou des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

62 - AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ. UNION TERRITORIALE SOLIHA HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION POUR LA GESTION DE LA CAISSE DE PREFINANCEMENT POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS. AVENANT N° 2.

MME DESBUREAUX : Depuis 2022, Amiens Métropole déploie une politique ambitieuse de rénovation du parc privé, visant 3 200 logements rénovés d'ici la fin de l'année 2026, avec un accompagnement complet des propriétaires et des financements importants de l'ANAH et de la Métropole.

Ce dispositif repose sur trois leviers :

- Des conseils gratuits via le guichet France Rénov' LAURE).
- Un accompagnement personnalisé des projets.
- Des aides financières aux travaux avec la création d'une caisse d'avance d'un montant de 360 000 € dont la gestion a été confiée à SOLIHA.

Les résultats sont encourageants mais restent limités pour les copropriétés qui cumulent fragilités techniques, sociales et financières.

Aussi, pour lever les freins, je vous propose de renforcer le soutien aux copropriétés afin de débloquent et sécuriser la dynamique collective, par deux nouveaux dispositifs :

- Premièrement, favoriser l'engagement de l'audit énergétique initial en mettant gratuitement à disposition des copropriétés volontaires un auditeur à recruter par marché public ou, pour les copropriétés qui souhaiteraient confier l'audit à un prestataire de leur choix, en prenant en charge le coût de l'audit dans la limite de 2 400 € TTC.
- Enfin, sécuriser le financement des travaux par une caisse de préfinancement des aides collectives en étendant la caisse de préfinancement aux copropriétés qui n'en bénéficiaient pas auparavant, et en abondant cette caisse d'avance à 270 000 € afin d'accompagner, d'ici la fin de l'année, 5 copropriétés ayant d'ores et déjà réalisé un audit énergétique.

Il conviendrait pour cela d'approuver le nouveau règlement d'intervention et l'avenant n° 2, et d'en autoriser la signature par M. le président.

M. FAUVET : Etape importante. Elle est pour l'instant très limitée, 5 copropriétés est un début, mais il est symboliquement très important de l'ambition que nous portons pour accompagner les propriétaires par ces fonds d'avances dans la rénovation des logements et ainsi leur permettre de ne pas attendre les financements pour commencer les travaux. Des questions ?

M. BOCQUILLON : Nous venons d'avoir une information de la Préfecture indiquant que les équipements sportifs pourront rouvrir samedi matin.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. FAUVET : Vous avez bien noté que nous nous revoyons le jeudi 24 septembre. Madame ERCAN.

MME ERCAN : Au regard des conditions dans lesquelles s'est déroulée cette séance du Conseil d'Agglomération, j'espère, Monsieur le Président, que nous allons mener une réflexion globale sur l'amélioration de notre bâti, et j'en profite pour le dire également s'agissant des écoles amiénoises. Nous avons tous un peu vécu ce que vivent nos enfants dans nos écoles amiénoises.

M. FAUVET : Je vous remercie toutes et tous pour votre patience et votre compréhension face à ces situations un peu particulières.

La séance est levée à 22 h 34.

La Secrétaire de séance

Océane SERMADIRAS



Le Président de séance

Frédéric FAUVET

